

SOMMAIRE

1. LES FAITS MARQUANTS	4
2. L'ACTIVITÉ	5
3. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	13
4. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	14
5. LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	18
6. LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	20
7. LES COMPTES COMBINÉS	23

RAPPORT FINANCIER 2011

Rapport du Conseil d'administration sur les comptes combinés de la SGAM AG2R LA MONDIALE

1. LES FAITS MARQUANTS

L'année 2011 s'est inscrite dans un contexte de crise économique entraînant une baisse du chiffre d'affaires de plus de 10 % du marché des assurances de personnes.

A l'issue de cette année 2011 et malgré la crise, la performance de la SGAM AG2R LA MONDIALE apparaît globalement satisfaisante et se positionne mieux que le marché en France.

Les évènements qui ont caractérisé l'année 2011 sont de trois ordres : financier, réglementaire et interne au Groupe dans le cadre de sa restructuration.

- Sur le plan financier, le Groupe a vécu une année 2011 caractérisée par une instabilité économique et un environnement concurrentiel très perturbé.
- Sur le plan réglementaire, l'année 2011 a été particulièrement mouvementée avec de nombreuses mesures touchant les produits d'assurance relatifs à la protection sociale :
 - l'accélération de la réforme des retraites (Loi de financement de la Sécurité sociale 2012), initiée par la loi du 9 novembre 2010 qui relève progressivement l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans. En conséquence, les provisions techniques ont fait l'objet d'une dotation complémentaire et les contrats de prévoyance ont été indexés ;
 - la transformation de la contribution au fonds de financement de la contribution maladie universelle (CMU) en taxe de solidarité additionnelle ;
 - l'instauration de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) sur les contrats santé solidaires et responsables au taux de 3,5 % au 1er janvier 2011 puis au taux de 7 % au 1er octobre 2011 ;
 - les prélèvements sociaux sur le compartiment euros des contrats multi-supports ;

- les prélèvements sur les contrats à prestations définies (dits contrats art 39).

- En interne, dans le cadre de la démarche de simplification de la structure du Groupe, plusieurs opérations de fusion ont été réalisées.

La société civile immobilière (SCI) La Mondiale Investissement a été absorbée par La Mondiale (Société mère). Les actifs immobiliers, terrains et constructions ainsi que les actifs circulants et passifs transmis ont été apportés pour leur valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2011 soit respectivement 181,7 M€ et 14,5 M€. Cette fusion a eu une date d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 2011 et a été approuvée par l'Assemblée générale de La Mondiale du 27 mai 2011.

Les titres de Prima Epargne (assurance vie et épargne retraite) ont été cédés à La Mondiale en 2010. La fusion-absorption de Prima Epargne dans La Mondiale a été approuvée par l'Assemblée générale de La Mondiale du 27 mai 2011 avec une date d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 2011 ; le transfert du portefeuille a été approuvé par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) le 26 octobre 2011. Les actifs et les passifs ont été apportés pour leur valeur nette comptable ; les engagements techniques transférés se montaient à 571,9 M€.

La fusion réalisée en 2010 entre les 2 institutions de prévoyance AG2R Prévoyance et Prémalliance Prévoyance s'est suivie en 2011 du rapprochement entre les deux structures de gestion des moyens : l'activité de l'association Prémalliance (moyens et collaborateurs) a été transférée au GIE AG2R au 1^{er} janvier 2011.

Les titres de La Mondiale-Accidents (activité prévoyance et santé) ont été cédés par La Mondiale à Prima en 2010. La fusion-absorption de La Mondiale-Accidents dans Prima a été approuvée par l'Assemblée générale de Prima du 9 juin 2011 avec une date d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 2011 ; le transfert du portefeuille a été approuvé par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) le 26 octobre 2011. Les actifs et les passifs ont été apportés pour leur valeur nette comptable ; les engagements techniques transférés se montaient à 22,3 M€.

L'acquisition par Prado Épargne de la société Gérer S2E, société d'épargne salariale, en 2010 s'est traduite par la fusion-absorption des deux sociétés en 2011.

La Mutuelle des Tabacs et Allumettes (MAT) a fusionné avec Primamut au 1^{er} janvier 2011.

L'année 2011 a également été l'année de la finalisation du plan d'entreprise 2009-2011 AG2R LA MONDIALE qui a permis :

- d'installer la nouvelle identité du groupe ;
- de réaliser le plan d'efficacité opérationnelle et mieux satisfaire les assurés ;
- de conforter les positions en assurance de personnes en développant des synergies entre les marchés.

2. L'ACTIVITÉ

2.1. L'environnement économique

Après avoir débuté l'année sur une note globalement sereine, les conditions d'activité se sont détériorées à partir de mars. A l'été, les attentes ont été fortement revues à la baisse sous la conjugaison de la hausse passée de l'énergie (conséquence du printemps arabe) et surtout des incertitudes persistantes liées à la crise de la dette souveraine. Les perspectives européennes étaient assombries par les craintes de dégradation générale des notes souveraines de la zone euro (suite à la diffusion des tensions durant l'automne de la périphérie au cœur de la zone euro) et le grippement du secteur bancaire. En parallèle, la croissance chinoise ralentissait et les craintes d'une récession mondiale refaisaient surface.

Ce choc de confiance, combiné à une forte pression des marchés, a eu pour conséquence en Europe la mise en place sur un calendrier raccourci d'un plan de secours, avec des nouveaux mécanismes et des capacités démultipliées, sous réserve d'un pas vers l'intégration budgétaire et fiscale. Ce choc a aussi poussé la Banque Centrale Européenne (BCE), à baisser ses taux pour revenir à 1 % et poursuivre ses achats de dettes souveraines et offrir une manne importante de liquidités aux banques à travers des prêts à 1 % sur 3 ans. La Réserve Fédérale des États-Unis de son côté annonçait le maintien des taux bas jusqu'à la mi-2014 et la Banque d'Angleterre injectait des liquidités pour 50 milliards de livre sterling.

Ces différentes actions, combinées sur la fin d'année à une amélioration des statistiques économiques notamment américaines, ont modéré les craintes de récession mondiale. En outre, la détente de l'inflation devrait permettre aux banques centrales des pays émergents d'enclencher (Chine), ou de poursuivre (Brésil), un cycle de détente monétaire pour soutenir leur croissance et donc compenser partiellement le ralentissement européen.

Marché actions :

Sur le 1^{er} semestre 2011, le CAC 40 a été quasiment stable puis a enregistré au 3^e trimestre sa troisième plus mauvaise performance trimestrielle depuis sa création (-25,11 % après les 28,75 % perdus au 3^e trimestre 2002 et les -26,70 % du 3^e trimestre 1989) suite à la combinaison de craintes quant à la dette souveraine en Europe et de récession mondiale. Il a rebondi sur le dernier trimestre de l'année avec une progression de 5,96 % (Sommet européen de la "dernière chance" début décembre combiné à des sorties économiques plus résistantes qu'anticipées, notamment Outre-Atlantique). Sa perte annuelle ressort donc à -16,95 % avec une dispersion sectorielle relativement forte puisque le principal vecteur de transmission de la crise souveraine, le secteur financier, est resté sous pression tandis que les « cycliques » bénéficiaient en fin de période de moindres craintes quant à une éventuelle récession mondiale et les défensives de l'aversion pour le risque.

En Europe, l'Allemagne, sensible à la conjoncture économique mondiale et 1^{er} créancier de la zone euro, a vu se réduire son avance annuelle pour terminer à -14,69 %. Le marché américain, soutenu par de bons chiffres économiques depuis l'automne, fait mieux que résister puisque le S&P500 ressort à l'équilibre sur l'année. Le Japon (-17,34 %) après avoir décroché suite à Fukushima, a été pénalisé par le ralentissement économique mondial qui a lui-même été amplifié par les plus hauts historiques du yen face au billet vert (à 76,9 %) et à la monnaie unique. Soulignons enfin la contre-performance des marchés émergents (Chine -21,68 % ; Brésil -18,11 %) confrontés à des hausses de taux significatives pour combattre les tensions inflationnistes.

Marchés de taux :

Après un 1^{er} trimestre marqué par une tendance plutôt haussière des rendements souverains, notamment français, la forte hausse de l'aversion pour le risque à partir de l'été et les ventes d'actifs risqués qui en ont découlé, ont nourri un mouvement de « fuite vers la sécurité » durant l'automne. Ce mouvement a conduit à une détente très significative des taux longs allemands, américains et, dans une moindre mesure, français. Cette dynamique divergente s'est retrouvée amplifiée au dernier trimestre alors que la crise souveraine se diffusait de la périphérie au cœur de la zone euro en touchant l'Italie (dont les taux longs ont

dépassé les 7 % forçant la BCE à intervenir), et en approchant la France, dont le spread avec l'Allemagne a brièvement atteint les 200 points de base, soit un niveau équivalent à celui de 1991.

Cette dynamique s'est nourrie de la discrimination croissante au sein de la zone euro, mais aussi des incertitudes politiques et budgétaires (élections présidentielles en mai) dans l'hexagone, de la baisse de notation par les agences des notes de certaines banques françaises et de la mise sous surveillance négative de la note souveraine en décembre.

En conséquence, si les taux longs américains et allemands ont respectivement baissé de -3,92 points de base sur le trimestre (-141,7 sur l'année) et -5,8 points de base sur le trimestre (-113,4 sur l'année), le 10 ans français a quant à lui affiché une hausse significative de 54,6 sur le trimestre limitant sa performance annuelle à -21,4. En outre, globalement, les pentes des courbes de taux se sont plutôt aplaties : les taux courts sont ancrés à un bas niveau pour longtemps alors que les banques centrales travaillent la partie longue.

Ainsi, même si la fin d'année a connu un apaisement sur le front du financement grâce à la mise en place du prêt à 3 ans de la BCE, les tensions souveraines persistantes, les incertitudes quant à l'efficacité des instruments mis en place pour y remédier, une croissance morose et une inflation indécise risquent de continuer à nourrir une certaine volatilité sur les taux.

Sur le front des obligations émises par les entreprises (corporate), les écarts de taux (spreads) sont restés volatils, notamment sur le segment des financières, principal canal de transmission des tensions souveraines et cible des agences de notation.

Marché immobilier

Les marchés immobiliers ont bien résisté en 2011, avec une demande placée en progression de 14 % et une offre qui reste globalement stable.

Les loyers ont globalement été en baisse avec une exception notable sur les loyers de l'immobilier de bureaux, en progression de 4 % sur dans le quartier central des affaires à Paris. Les revenus locatifs ont un peu souffert, malgré la hausse du taux d'occupation compte tenu de périodes de franchise allongées.

Les valorisations ont été soutenues par la baisse significative des taux d'intérêt.

Le marché français de l'assurance vie a évolué, en 2011, dans un contexte économique et financier particulièrement agité. Il a été marqué par une baisse des cotisations et une hausse des prestations entraînant une très forte contraction de la collecte nette ; par ailleurs la performance des unités de comptes (UC) globalement négative a pénalisé l'évolution des encours.

Les cotisations d'assurance vie (épargne, retraite, décès) ont été en baisse quasiment pendant toute l'année. Elles terminent l'année à -13,8 % et preuve de l'aggravation du phénomène avec la crise financière de l'été, elles sont à -17,4 % sur le second semestre alors qu'elles ne diminuaient que de -10,7 % sur le premier.

Les cotisations atteignent ainsi 124 Md€ ce qui constitue avec l'année 2008 (122,4 Md€) le niveau de collecte le plus bas sur la période 2006-2011.

Le chiffre d'affaires des contrats à adhésion individuelle, principalement les contrats d'épargne, est en baisse de 14,7 % alors que celui des contrats collectifs (principalement les contrats de retraite et les contrats décès) ne diminue que de 4,6 %. Compte tenu d'un encours d'emprunts immobiliers en hausse, il est probable que cette baisse des contrats collectifs soit le fruit d'une encore plus nette diminution au niveau des contrats retraite compensée par une croissance des primes décès.

Les cotisations des deux types de supports, euros (-14,6 %) et unités de compte (-8,9 %), sont en baisse. Ces derniers n'ont d'ailleurs cessé de se dégrader durant l'année avec l'aggravation de la crise boursière. La contraction des cotisations des contrats euros a été plus constante sur les trois premiers trimestres avant de s'effondrer au 4^e trimestre (-21,6 %).

Si les baisses des supports euros sur les premiers trimestres pouvaient être imputées aux diminutions de taux de rendement de ces dernières années et aux rumeurs ou attentes de réforme fiscale, celle du dernier trimestre a été clairement amplifiée par la crise financière qui, comme en 2008 lors de la faillite de Lehman Brothers, a jeté un doute sur la solidité des assureurs et amené les ménages à préférer encore davantage les placements liquides aux produits d'épargne contractuels de long terme comme l'assurance vie.

L'année 2011 est également marquée par une forte croissance des prestations à +25,5 %. Si les prestations augmentaient de +14,4 % au 1^{er} semestre, ce qui se révélait supérieur aux tendances habituelles de ces dernières années mais n'était pas illogique après des années 2009 et 2010 très favorables en la matière, la croissance du 2^e semestre à +37,2 % (dont +42 % sur le dernier trimestre) ne laisse planer aucun doute sur le fait que la crise financière est la cause principale de ce phénomène.

La crise financière a eu un impact indéniable sur l'activité de l'année 2011. Cependant il faut constater la conjonction d'autres facteurs défavorables et pour n'en citer que deux :

- il faut rappeler la démarche des établissements bancaires au cours de l'année 2011 : pour faire face aux exigences réglementaires imposées par les nouvelles normes prudentielles bancaires (Bâle III) en matière de liquidité, les banques ont incité leurs clients à transférer l'épargne logée dans l'assurance vie vers des comptes de dépôts. Alors que la collecte en assurance vie reculait, celle des dépôts bancaires progressait. Selon la Banque de France les dépôts des ménages auprès des établissements de crédit français à fin septembre 2011 avait progressé de 5,5 % sur un an ;
- le vieillissement de la population française et le départ progressif à la retraite de la génération « baby-boom » qui compense la baisse de ses revenus en puisant dans son assurance vie.

Le taux de chute (ratio des prestations annuelles sur les encours moyens) atteint 8,7 % et dépasse les conséquences de la crise de 2008 (8,3 %).

La collecte nette (cotisations moins prestations) est ainsi, en cumul sur 2011, à +7,6 Md€. Certes cela signifie que les ménages français ont globalement plus versé que retiré de fonds de ce support de placement sur l'année mais la faiblesse historique de ce montant (sur 15 ans tout du moins) et le fait que les cinq derniers mois de l'année se sont tous révélés en décollecte nette.

Les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie s'établissaient à 1 340 Md€ fin décembre 2011, en hausse de +1,7 % sur un an. Cette évolution est plus forte pour les supports euros (+3 %) que pour les supports de contrats en unités de comptes (-4,8 % sur un an), ces derniers étant impactés

par la forte contraction des valeurs des parts (ajustement Acav) sur la période (-5,6 %).

Pour ce qui concerne la stratégie de placement des ménages, à l'image de ce qui s'était passé en 2008 lors de la crise des subprimes, les Français ont eu un réflexe de refuge vers des actifs de court terme au détriment de l'assurance vie.

Le flux net de placements hors titres apparaît en retrait (60,1 Md€ fin novembre 2011 par rapport à 67,1 Md€ pour la même période de 2010), la baisse significative des crédits à l'habitat ayant obligé les ménages à augmenter leurs apports initiaux et donc à réduire leurs placements financiers et la baisse des crédits à la consommation ayant obligé ces mêmes ménages à puiser dans leur épargne pour maintenir leur niveau de consommation.

Le marché de la protection sociale

La fragile sortie de crise observée en 2010 s'est accompagnée d'une forte hausse des dépenses de protection sociale complémentaire. En absorbant en grande partie le coût de cette augmentation, les institutions de prévoyance ont limité son impact sur la protection des salariés et de leurs proches.

Le déficit de **l'assurance santé** continue à progresser en 2011 pour atteindre les 10 Mds d'euros. Cet accroissement s'explique par l'évolution démographique de la population qui vieillit : en 15 ans le nombre de patients bénéficiant d'une prise en charge à 100 % pour cause de pathologie longue durée a doublé, sachant que ces patients consomment en moyenne 6 fois plus de soins ou biens médicaux que le patient moyen.

La Cour des comptes a confirmé qu'il ne serait pas raisonnable de croire que l'assurance maladie reviendra rapidement à l'équilibre et qu'elle pourra faire face à toutes les dépenses de santé. Les mutuelles vont alors probablement jouer un rôle plus important dans l'avenir.

L'année 2011 a connu une forte perturbation de l'assurance santé par la taxation des contrats santé solidaires et responsables, exonérés jusqu'en 2010, à la taxe sur les conventions d'assurance de 3,5 % à compter du 1er janvier 2011 puis à 7 % à compter du 1er octobre 2011. Ajoutée à la CMU de 6,27 %, c'est une fiscalité globale de 13,27 % que doit supporter l'assuré. Outre les taxes, plusieurs facteurs ont contribué à l'augmentation des tarifs, le plus important concernant la progression des

dépenses de santé, de l'ordre de 3 % par an. Ce chiffre s'explique par l'empilement des transferts intervenus ces dernières années de l'assurance maladie vers le secteur privé ainsi que les dépassements d'honoraires, galopants en médecine de ville comme à l'hôpital. Les tendances qui pèsent sur l'assurance maladie menacent son équilibre financier et le coût de l'assurance maladie pour les assurés devient un vrai sujet d'inquiétude, largement médiatisé au cours du 2e semestre 2011.

La 6ème édition du Baromètre « Les Français, la santé et l'argent » réalisé chaque année par AG2R LA MONDIALE et l'Institut LH2, révèle l'inquiétude grandissante des Français sur leurs ressources financières : ils sont 21 % (contre 12 % en 2007) à se soucier de leur niveau de revenus et 19 % (contre 13 % en 2007) à s'inquiéter de leur capacité à disposer de moyens financiers pour se soigner quand ils seront âgés. Pour 57 % des sondés, la part des dépenses de santé occupe toujours une place importante dans l'ensemble des dépenses quotidiennes. Par ailleurs, même si pour 82 % des Français, la qualité du système de soins est meilleure en France que dans d'autres pays, ce taux est en baisse constante sur les 5 dernières années (- 4 points depuis 2007). Illustration d'une volonté de prise en charge collective des dépenses de santé, près d'une personne sur deux favoriserait l'augmentation des cotisations sociales pour qu'elles soient prises en charge par la Sécurité sociale et un tiers des personnes interrogées renoncerait à sa complémentaire santé si la cotisation devenait trop chère. Enfin, si les Français devaient choisir un seul risque à assurer, 42 % opteraient en priorité pour l'hospitalisation.

Jusqu'à peu touché par les évolutions réglementaires, **le marché de la prévoyance** a été directement impacté en 2011 par plusieurs mesures législatives. L'activité a notamment subi les effets négatifs de la réforme des retraites, qui oblige les assureurs à verser les rentes invalidité deux années supplémentaires et à provisionner un surcoût de l'ordre de 20 %. Afin d'éviter une hausse brutale des cotisations, la loi a donné aux assureurs la possibilité d'étaler jusqu'à la fin de l'année 2015 la répercussion de cette charge supplémentaire sur les contrats existants au 1er janvier 2011. Elle prévoit également qu'en cas de résiliation du contrat avant cette échéance, l'entreprise doit payer à l'assureur une indemnité équivalente au montant des cotisations qui lui restaient à verser.

Dans une enquête conjointe de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) et du Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (Gema) le marché de la prévoyance était en nette augmentation à fin d'année 2011 : les contrats obsèques (+ 7 %), dépendance (+ 6 %), « Madelin » (+ 14 %) et garantie des accidents de la vie (GAV) (+ 8 %).

2.2. L'activité du Groupe

Dans la suite de l'exposé, le terme "Sgam" sera utilisé à propos du périmètre combiné SGAM AG2R LA MONDIALE ; le terme "groupe AG2R LA MONDIALE" sera utilisé à propos du Groupe dans sa définition la plus large, intégrant les sociétés non combinées ainsi que les caisses de retraite complémentaire.

Désigné 1^{er} Groupe de protection sociale en France en 2011, AG2R LA MONDIALE a été en mesure de faire face à la conjoncture économique et sociale grâce à trois atouts majeurs :

- en tant que groupe d'assurance de personnes, son activité s'inscrit dans le long terme ;
- une activité encadrée par un corpus de règles prudentielles ;
- des placements très diversifiés et une gestion extrêmement rigoureuse.

Tous ces fondamentaux permettent de traverser la crise financière et de maintenir les objectifs de performance.

AG2R a développé, avec ses institutions de prévoyance et ses mutuelles associées, une activité importante en prévoyance santé. De son côté, La Mondiale est reconnue pour son expertise en assurance vie, épargne et retraite. Cette complémentarité des métiers d'assurance de personnes permet à AG2R LA MONDIALE de proposer une gamme complète de produits et services aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises, qui sont autant de réponses aux besoins de couverture d'assurance de protection sociale et patrimoniale, collective ou individuelle, tout au long de la vie.

Le Groupe développe des solutions innovantes, adaptées aux attentes et aux préoccupations des salariés, des retraités, des indépendants, des dirigeants d'entreprise et de leurs familles.

Dans un contexte économique encore ébranlé par la crise, la conjoncture difficile n'a pas pour autant empêché la SGAM AG2R MONDIALE de conserver le cap en maintenant un niveau de résultat net consolidé satisfaisant à plus de 240 M€, un taux de couverture de la marge de

solvabilité supérieur à 1,4 et des encours gérés en légère progression.

La Sgam a réalisé près d'1 Md€ de résultat sur les 5 dernières années portant ses capitaux propres à 2,8 Md€ soit un rendement moyen de 9,1 % par an.

Le ratio de couverture du besoin de marge de solvabilité (normes françaises) passe à 1,46 en tenant compte des plus-values latentes admissibles sur les actifs au 31 décembre 2011 (au plus fort de la dépression financière mondiale, le ratio de couverture de la Sgam consolidée s'est maintenu à 1,25 en 2008).

Il faut, par ailleurs, noter le faible endettement du Groupe à 16 % des fonds propres fin 2011. Avec un chiffre d'affaires global de 7,4 Md€ de cotisations au titre des activités d'assurance, le Groupe occupe des positions fortes sur les marchés de la retraite supplémentaire collective, de la retraite individuelle Madelin, de la prévoyance et de la santé.

Le chiffre d'affaires s'est réparti entre les différents marchés de la façon suivante : 19 % en retraite, 49 % en épargne, 14 % en prévoyance et 17 % en santé. Par rapport à 2010, la part de l'épargne a baissé au profit des 3 autres marchés.

La note de solidité financière de La Mondiale et d'AG2R Prévoyance attribuée par l'agence de notation Standard & Poor's reste A- avec une perspective négative. Dans un contexte de fortes incertitudes économiques, ce maintien reflète leur très fort positionnement concurrentiel sur leur marché et la qualité de leurs investissements avec notamment une très faible exposition aux dettes souveraines européennes à risque.

Lancé en avril 2009, le Plan d'entreprise AG2R LA MONDIALE 2009-2011 s'articulait autour de 3 axes : affirmer notre identité, renforcer notre performance et conduire notre développement.

Le renforcement de la performance est essentiel pour assurer la compétitivité d'un groupe évoluant dans un environnement fortement concurrentiel. La maîtrise des frais de fonctionnement, la mutualisation des outils et systèmes d'information, le déploiement d'un référentiel de contrôle interne des risques sont autant d'actions spécifiques améliorant la productivité du groupe AG2R LA MONDIALE.

La conduite du développement s'est concrétisée au cours de ces 3 années passées

par un certain nombre d'actions qui ont permis de développer le marché des particuliers et des professionnels ainsi que le marché patrimonial et de consolider le marché des entreprises par le déploiement d'un nouveau modèle d'animation du réseau commercial, de nouveaux produits et l'évolution des outils de gestion.

Les chantiers à signaler sur l'année 2011 sont pour AG2R LA MONDIALE :

- la mise en place d'une nouvelle organisation commerciale régionale : 16 régions en métropole et 2 en Outre-mer, pour une meilleure proximité entre les managers, les équipes commerciales, les clients et l'environnement politique et économique local (administrateurs, prescripteurs, délégués des sociétaires) ;
- la poursuite du déploiement du nouveau système de management et de pilotage (l'activité des commerciaux a augmenté de près de 8 % en 2011) ;
- le renforcement de l'effectif commercial ;
- le lancement de nouveaux produits en santé individuelle et collective ;
- la mise à disposition de l'ensemble de la gamme épargne intermédiaire pour les marchés professionnels puis particuliers.

En matière de gestion financière, la politique d'allocations d'actifs en 2011 a été guidée, pour l'essentiel, par les contraintes actif-passif, les conditions de marché ainsi que l'évolution de la collecte nette en assurance qui s'est révélée moins favorable que les années précédentes.

L'éclairage Solvabilité II a également été un élément de contrainte intégré aux analyses. Ainsi, les projections réalisées en matière de charge en capital montrent qu'il convient de privilégier les obligations.

Le portefeuille actions a été légèrement allégé au profit du portefeuille obligataire sur lequel une attention particulière est portée au maintien voire à la progression de la duration. Les investissements se sont concentrés principalement sur les obligations à taux fixe de maturité longue et sur des obligations gouvernementales. Aucun investissement sur les souverains les plus fragiles n'a été réalisé. Les contraintes de solvabilité ont également milité pour une limitation des investissements dans le domaine immobilier.

L'allocation des cash-flows en 2011 a été orientée vers les obligations avec une tendance à alléger les placements en actions

ainsi que les placements en trésorerie. Par ailleurs, la faiblesse des taux monétaires a conduit à maintenir un faible niveau de trésorerie afin de limiter l'effet dilutif.

La bonne diversification des portefeuilles d'actifs de La Mondiale et d'AG2R Prévoyance a permis d'éviter qu'elles soient en situation de devoir constituer une provision pour risque d'exigibilité (PRE), et ce depuis le début de la crise en 2008.

La répartition des actifs en euros de la Sgam au 31 décembre 2011 continue à favoriser les placements obligataires qui restent à 84 % ; les actions baissent à 6 % et l'immobilier à 5 %. Sur un total de 45,5 Md€ en valeur de marché les placements dits « à risques » représentent 1,6 Md€ soit moins de 4 %.

En ce qui concerne **l'activité assurance, sur les marchés de l'épargne et de la retraite supplémentaire**, très concurrentiels, la politique commerciale d'AG2R LA MONDIALE a porté ses fruits. Grâce à la convergence des offres, aux synergies créées entre les réseaux commerciaux et à la diversification des canaux de distribution, le Groupe a renforcé son développement dans le secteur de l'épargne et conforté ses positions dans celui de la retraite supplémentaire.

Le chiffre d'affaires de la Sgam en épargne retraite a évolué de -11,4 %. Cette évolution, moins pénalisée que celle du marché de l'assurance vie (- 13,8 %), s'explique principalement :

- par l'évolution très négative de son marché de l'épargne en France, compensée en partie par une très bonne année pour la filiale luxembourgeoise, La Mondiale Europartner qui a vu son chiffre d'affaires évoluer de 32,9 % en 2011 ;
- par une évolution négative de la retraite, impactée par le durcissement de la fiscalité ces dernières années mais compensée en partie par la bonne tenue des contrats collectifs à cotisations définies et des contrats individuels.

En 2011, **l'activité épargne** de la Sgam a enregistré des cotisations en baisse de 13,8 % pour atteindre 3 603 M€. Cette évolution comprend la fin de la commercialisation à but d'épargne de contrats de capitalisation par Arial assurance.

Sans cet effet, l'épargne serait en baisse limitée à 8,7 % grâce à la performance de la filiale luxembourgeoise.

Cette activité a souffert de la concurrence des produits bancaires sur le marché de l'épargne (livrets, comptes à terme, ...), de la baisse des rendements des supports euros et de la chute des marchés boursiers pour les supports UC. La réforme en profondeur de la fiscalité des contrats d'assurance vie ainsi que les doutes relayés par la presse sur la solidité des portefeuilles d'assurance vie fortement exposés aux dettes souveraines ont aussi fortement contribué au ralentissement de la collecte en épargne.

L'activité de **la retraite supplémentaire** de la Sgam a enregistré en 2011 des cotisations atteignant 1 431 Md€ en baisse de 4,3 % par rapport à 2010.

Les cotisations de **retraite collective** sont en baisse assez nette de -13,6 % en 2011. Sur le marché des grandes entreprises, les cotisations sont globalement en diminution de 16,7 % en normes IFRS. Les contrats à cotisations définies comme les contrats article 83 et PERE progressent fortement à +19,7 % confirmant la place stratégique de ce type de contrats dans le marché futur de la retraite supplémentaire.

En revanche le marché des contrats de préretraite disparaît progressivement (-65,6 %) et les contrats à prestations définies comme les articles 39 (-13 %) sont toujours en forte baisse en raison de leur environnement réglementaire et fiscal de plus en plus contraignant. Les indemnités de fin de carrière (IFC), les fonds collectifs de retraite et les institutions de retraite supplémentaire (IRS) sont en baisse de l'ordre de 35 %.

Les cotisations du portefeuille des petites et moyennes entreprises baissent de 2,5 %.

Les cotisations des contrats de **retraite individuelle** représentent près de la moitié du total de la retraite de la Sgam et ont continué de progresser à +5,1 % même si la progression s'est ralentie sur le dernier trimestre. Cette évolution permet de compenser une partie de la baisse des cotisations collectives sans toutefois permettre un retour à l'équilibre.

Sur le **marché de la santé**, grâce au dynamisme de sa politique commerciale et à la diversification de ses canaux de distribution, AG2R LA MONDIALE a mieux résisté que l'ensemble du marché aux difficultés conjoncturelles et à l'alourdissement de la fiscalité sur les contrats santé dits solidaires et responsables, qui représentent aujourd'hui la quasi-totalité des contrats d'assurance maladie. En plus de la contribution Couverture

Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), passée de 1,75 % en 2002 à 6,27 % cette année, ces contrats sont également soumis, depuis 2011, à la Taxe Spéciale sur les Complémentaires d'Assurance (TSCA). Fixée au 1^{er} janvier 2011 au taux réduit de 3,5 %, cette taxe a été brutalement augmentée dans le cadre du plan de réduction du déficit budgétaire pour atteindre 7 % à effet du 1^{er} octobre 2011. Au total, c'est donc près de 13,3 % de taxes que les organismes complémentaires doivent répercuter sur les cotisations.

Parallèlement, les complémentaires santé doivent supporter de nouveaux transferts de charges, générés par les déremboursements de la Sécurité Sociale et la baisse du ticket modérateur. Ainsi, leurs poids dans le remboursement des soins et biens médicaux est passé de 12 % en 1995 à 13,8 % en 2008.

Face au renchérissement du coût de l'assurance santé, les équipes commerciales d'AG2R LA MONDIALE ont entrepris, dès la fin 2010 et tout au long de l'année 2011, des campagnes d'information auprès de tous les clients pour leur expliquer les causes des révisions tarifaires et aménager les répercussions de cette augmentation sur les contrats.

En santé, les cotisations atteignent 1 250 M€ contre 1 310 M€ en 2010. En prenant en compte le fait que la CMU devenant une taxe en 2011 a été prélevée sur les primes en 2011, le chiffre d'affaires a en réalité progressé de 0,4 %. Les cotisations de santé collective (68 % des cotisations santé) baissent de 0,7 % alors que celles des contrats santé individuelle (32 % des cotisations santé) progressent de 2,7 %.

Si les cotisations en **santé collective** évoluent moins rapidement, c'est qu'en plus de revalorisations tarifaires plus faibles (aux environs de +2 %), elles sont impactées par des sorties de contrats ou des cotisations reçues en 2010 et non renouvelées en 2011.

Les bons résultats obtenus sur les conventions collectives nationales (CCN) n'ont pas permis de compenser les effets qui précèdent.

Les accords de branche représentent pour le Groupe un important levier de croissance sur celui des entreprises. Au total, le Groupe couvre en santé 180 000 salariés dans une cinquantaine de professions. Le Groupe a également poursuivi sa percée dans les branches interprofessionnelles avec trois nouveaux accords signés en 2011 pour une date d'effet en 2012.

Les cotisations en **santé individuelle** sont, pour leur part, impactées par des hausses tarifaires un peu plus importantes (+3,6 %), mais aussi la fusion d'une mutuelle et la prise en substitution de 2 mutuelles.

Pour rappel, les indexations tarifaires sur l'exercice 2011 tiennent compte de divers éléments :

- l'évolution naturelle des dépenses de santé entre 2,5 % et 3 % ;
- le passage des taux de remboursements de certains produits pharmaceutiques par les régimes obligatoires de 35 % à 15 % ;
- le passage de 22 à 23 € de la consultation de médecins généralistes.

Sur le **marché de la prévoyance**, AG2R LA MONDIALE est acteur de premier plan sur les accords de branche en prévoyance ; il s'est attaché en 2011 à consolider son portefeuille et a renouvelé une dizaine de désignations ou co-désignations.

Sur le marché des professionnels, le Groupe a amélioré son offre et intégré dans les contrats de prévoyance une garantie invalidité professionnelle, qui permet de garantir le versement d'un montant minimum de rente en cas d'invalidité professionnelle supérieure ou égale à 33 %.

Fort de son antériorité sur le marché de la dépendance individuelle, il s'est appuyé sur son expérience pour proposer un contrat d'assurance dépendance aux entreprises de plus de 500 salariés. Commercialisée depuis 2010, cette offre propose en cas de dépendance totale du salarié une garantie à prestation définie immédiate.

En matière de prévoyance, les cotisations de la Sgam atteignent 1 057 M€, stables en 2011.

Cette stagnation est à relativiser car elle fait suite à une année 2010 qui comprenait des entrées de portefeuille non récurrentes pour près de 50 M€ pour le seul 4^e trimestre 2010.

Les indexations permettent de compenser en partie cet effet défavorable :

- les évolutions de la masse salariale (hausse du plafond de la Sécurité sociale de +2,1 % et salaires +2 % environ) ;
- les premières revalorisations tarifaires sur le risque incapacité et invalidité consécutives à la réforme des retraites ont également eu lieu.

D'autre part, les affaires nouvelles sont supérieures aux résiliations (comme en 2010) ce qui permet de compenser au

final le manque à gagner sur les entrées de portefeuille de 2010.

Le chiffre d'affaires de la dépendance finit en baisse (-1,3% en 2011) dans un contexte de report régulier de la réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie et malgré la nouvelle offre collective du Groupe qui ne semble pas trouver son public en raison de l'environnement économique peu propice à la création de couverture sociale nouvelle.

2.3. Les comptes combinés

Les comptes combinés de la SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis conformément aux normes International Financial Reporting Standard (IFRS).

L'évolution du périmètre de combinaison porte sur les éléments suivants :

- la société Gérer S2E, spécialiste de l'épargne salariale, a fait l'objet d'une fusion absorption dans Prado Épargne en date du 1^{er} juillet 2011 ;
- suite au regroupement de l'activité prévoyance santé au sein du périmètre AG2R, La Mondiale Accidents a fusionné dans Prima (fusion absorption rétroactive au 1^{er} janvier 2011) ;
- la société immobilière La Mondiale Investissements a fait l'objet d'une fusion-absorption dans la société La Mondiale, en date du 1^{er} janvier 2011 ;
- suite au regroupement de l'activité épargne retraite au sein du périmètre La Mondiale, Prima Épargne a fusionné dans La Mondiale (fusion-absorption rétroactive au 1^{er} janvier 2011) ;
- les 50 % détenus dans l'entité espagnole Pelayo Mondiale Vida ont été cédés à un tiers externe en septembre 2011.

L'année 2011 a été marquée par des inquiétudes persistantes sur la dette souveraine dans la zone euro avec une dégradation de la note de crédit d'un grand nombre d'États de la zone. Sur le cas particulier grec, les titres de dettes souveraines ont été dépréciés à la hauteur de leur moins value latente calculée sur la base de leur valeur de marché.

L'exposition nette de participation aux bénéficiaires et nette d'impôts différés représente 0,30 % des placements. Le Groupe n'est pas exposé à des titres de l'État hongrois.

Le chiffre d'affaires de la SGAM AG2R LA MONDIALE s'établit en 2011 à 7 387 M€ contre 8 091 M€ en 2010, soit une baisse de 8,7 % en ligne avec l'évolution du marché à -9 %. Il faut noter que les primes relatives aux

contrats d'investissement sans participation aux bénéficiaires discrétionnaires ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires selon les normes IFRS.

Le résultat opérationnel d'activité s'établit à 377 M€ en 2011 pour 271 M€ en 2010, soit une hausse de 39 %. Celui-ci s'inscrit hors impact IFRS liés à la volatilité des marchés financiers qui est en nette dégradation (-10 M€ en 2011 contre +13 M€ en 2010). Au final, le résultat net (part du groupe) ressort à 221 M€ pour 247 M€ en 2010.

Les principaux impacts sur le résultat combiné concernent les frais d'acquisition reportés, les provisions complémentaires pour rentes en constitution, la revalorisation des actifs financiers évalués à la juste valeur et la suite de l'application de la réforme des retraites (charge globale de -77 M€).

Les principaux retraitements ayant un impact sur les capitaux propres concernent le reclassement des prêts super-subordonnés à durée indéterminée et la mise à la juste valeur des placements disponibles à la vente (essentiellement actions et obligations).

Les capitaux propres part du Groupe sont de 2 522 M€ au 31 décembre 2011 et s'inscrivent en hausse significative de 5 %. Celle-ci est due essentiellement au bon résultat de cette année et à l'affectation du résultat de l'année dernière.

La couverture du besoin de marge de solvabilité du Groupe (calculé selon les principes réglementaires et suivant les normes comptables françaises) s'élève à 1,37 avec les seuls fonds propres, en nette amélioration par rapport à l'année dernière. Si on ajoute les plus values latentes, le ratio de couverture reste à un très bon niveau à 1,46 contre 1,61 en 2010.

Les passifs techniques s'établissent à 55 944 M€ (hors participation aux bénéficiaires différée) contre 55 107 M€ en 2010 soit une augmentation de 1,5 %. Cette évolution s'explique par deux mouvements contradictoires, à savoir une augmentation de 4,6 % des passifs techniques en euros et une baisse de 7,4 % des passifs techniques en unités de compte. La part relative aux engagements en unités de compte est désormais de 13 156 M€ soit 24 % du total, pourcentage en diminution de deux points par rapport à 2010. En parallèle, les actifs gérés (évalués en valeur de marché hormis l'immobilier de placement et d'exploitation) ont augmenté de 5,4 % pour atteindre 58 876 M€ à fin 2011.

Les événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènement à signaler, survenu après le 31 décembre 2011, qui serait de nature à remettre en cause les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

3. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

L'année 2012 en France s'annonce riche en évènements de nature à renforcer le sentiment d'instabilité. Beaucoup sont extérieurs à la profession, notamment les décisions qui seront prises à la suite des élections présidentielles et législatives.

Les réformes réglementaires, notamment Solvabilité II et la réforme des retraites, le poids de la fiscalité sur l'assurance vie, l'alourdissement du cahier des charges des contrats santé solidaires et responsables ou l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles vont aussi avoir une influence significative sur l'activité.

Alors que l'Etat veut réduire ses dépenses, le financement de la protection sociale est au cœur des préoccupations des français. Comment la santé, la retraite, la dépendance des personnes âgées seront-elles financées demain ?

Un récent décret « institue un Haut Conseil du financement de la protection sociale afin d'organiser la réflexion sur les moyens d'assurer la pérennité du modèle social français et des principes de solidarité qui le fondent, tout en assurant un financement compatible avec l'exigence de compétitivité de son économie et le redressement des comptes sociaux. Il s'adresse à tous les partenaires sociaux, institutions et organismes concernés par le financement de la protection sociale.

Dans ce contexte de réforme en profondeur et de forte évolution des besoins engendrés par celle de la démographie, les organismes d'assurance vont être de plus en plus exposés à la contribution au financement des régimes de protection sociale.

Dans le souci de cette nécessaire adaptation, AG2R LA MONDIALE voit en 2012 le lancement de son Plan d'entreprise 2012-2014. Présenté en janvier 2012 aux collaborateurs du Groupe, il est nommé « Priorité Clients » et traduit la volonté du Groupe de placer le client au cœur de ses préoccupations. Pour le mettre en œuvre, deux facteurs structurants ont été identifiés : l'appui sur les valeurs fondatrices du Groupe et l'ambition d'un développement rentable.

4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Présentation de son fonctionnement

AG2R LA MONDIALE est la société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam) créée le 16 janvier 2008 qui réunit les deux affiliées AG2R Prévoyance et La Mondiale.

La Sgam a pour objet, de nouer et gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre les affiliées, de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées, d'établir, pour les activités concurrentielles des entreprises affiliées, une politique commerciale cohérente, d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées. Enfin la Sgam peut proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs. La communication ainsi élaborée ne saurait concerner ni être en contradiction avec celle relative aux régimes de retraite complémentaire Agirc- Arrco.

Le Conseil d'administration fixe les grandes orientations stratégiques de la SGAM, prend et assume les décisions majeures, nomme et révoque le Président, les Vice-présidents et le Directeur général et contrôle les activités de la société et leur niveau de maîtrise et de régularité.

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois en 2011 avec une assiduité de 73% de ses membres en prenant en compte celle des administrateurs suppléants. Le Conseil de la SGAM s'est prononcé sur les comptes annuels et les rapports formels inhérents à la marche de la société. Durant l'exercice, le Conseil a pu mener ses travaux sur :

- la gouvernance ;
- la création de Comités spécialisés ;
- le plan d'actions commerciales et le projet de réorganisation ;
- la cartographie des risques ;
- les activités fiscale, réglementaire et financière ;
- Solvabilité II ;
- le conciliateur Groupe ;
- la réassurance.

Les dossiers sont adressés aux membres avant la tenue de chaque Conseil afin de leur permettre de les analyser et de préparer leurs commentaires. Les travaux du Conseil d'administration se traduisent par des procès-verbaux qui sont soumis pour approbation au Conseil suivant.

4.2. Organes d'administration et de contrôle

4.2.1. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration comprend 20 administrateurs titulaires dont 10 pour chaque affiliée élus pour six ans par l'Assemblée générale. Les administrateurs disposent de suppléants rattachés individuellement à un membre titulaire en respectant pour AG2R Prévoyance les règles du paritarisme.

Au 31 décembre 2011, le Conseil est composé de :

Pour l'affiliée AG2R Prévoyance

• Les adhérents

Les titulaires	les suppléants
1. Mme Brigitte Millart, Présidente du Conseil,	M. Jean-Louis Peyrude
2. M. Robert Cassagnes	M. Gilles Debonte
3. M. Jacques Champaux	M. Marcel Lericolais
4. M. Jean-Pierre Crouzet	
5. M. Jean Richard	M. Antoine Filippi

• Les participants

Les titulaires	les suppléants
6. M. Michel Huc, Président du Conseil	M. Bernard Vignon
7. M. Jean-Pierre Brand	M. Michel Canovas
8. M. Guy Breton	Mme Eve Perraud
9. Mme Régine Lallier	M. Robert Lauer
10. M. Lucien Provenzi	Mme Marie-Claire Gekière

Pour l'affiliée La Mondiale

Les titulaires	les suppléants
11. M. Jean-François Dutilleul, Vice-Président	M. Jean Castagné
12. M. Emmanuel d'André	
13. M. André-Paul Bahuon	M. Guy Roulet
14. M. Serge Fautré	M. Christian Gollier
15. M. Pierre Geirnaert	Mme Odette Jariel
16. M. Thierry Jeantet	
17. M. Philippe Lamblin	
18. M. Patrick Peugeot	
19. M. Paul Raguin	M. Gilles Guitton
20. Mme Sylvie Reulet	Mme Joëlle Prévot-Madère

M. Martinez, Président d'honneur, est invité aux réunions du Conseil d'administration.

Conformément aux articles 35 et 36 des statuts, le Président et les Vice-présidents sont nommés pour 2 ans. Lors de sa réunion du 21 mars 2012, le Conseil d'administration a élu Mme Brigitte Millart, Présidente et M. Michel Huc, Vice-président pour l'affiliée AG2R Prévoyance et a renouvelé M. Jean-François Dutilleul, Vice-président pour l'affiliée La Mondiale.

La moyenne d'âge des administrateurs titulaires et suppléants est de 62 ans. Les fonctions des membres du Conseil sont gratuites.

Les mandats des membres du Conseil d'administration font l'objet d'un contrôle annuel permettant de constater qu'aucun des membres ne fait l'objet de dépassement du nombre de mandats pouvant être assumés.

4.2.2. La Direction générale

La Direction générale de la SGAM AG2R LA MONDIALE

La Direction générale est représentée par M. André Renaudin, Directeur général et Messieurs Sylvain de Forges et Patrick Monteil, les Directeurs généraux délégués. Le Directeur général rend compte au Conseil à chacune de ses réunions, des principaux résultats obtenus.

Le Comité exécutif et le Comité de Direction générale d'AG2R LA MONDIALE

Le Comité exécutif du Groupe (Comex) est chargé de mettre en œuvre les orientations stratégiques du Groupe. Il est composé du Directeur Général, des quatre Directeurs généraux délégués et de la Directrice des ressources humaines, nommée Directrice générale adjointe le 1^{er} février 2012, qui se réunissent hebdomadairement.

Autour du Comex, le Comité de Direction générale contribue à l'exécution de la stratégie d'AG2R LA MONDIALE et au fonctionnement de l'entreprise. Sa composition reflète la structure du Groupe : il est constitué des membres de la Direction générale, des responsables des grandes unités opérationnelles et de ceux en charge des fonctions supports centralisées du Groupe. Ses membres se réunissent bimensuellement.

Les responsabilités des membres du Comité de Direction générale font l'objet de délégations de pouvoirs formalisées.

4.3. Composition, liste des mandats et mandataires sociaux

La liste des mandats exercés par chaque administrateur et dirigeant montre que la limitation du cumul de mandats est respectée, étant entendu que ne sont cités ci-dessous que les seuls mandats exercés sur le territoire français ou dans des sociétés qui entrent dans le périmètre de la loi.

4.3.1. Le Conseil d'administration

Mme Brigitte Millart, Présidente Administrateur issu du collège des adhérents

- Présidente d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'UGRC
- Membre du Conseil de surveillance de Prado Épargne
- Membre du Conseil de surveillance représentant AG2R Prévoyance dans Agicam

M. Michel Huc, Vice-président Administrateur titulaire issu du collège des participants pour FO

- Administrateur d'AG2R Prévoyance

M. Jean-François Dutilleul, Vice-président Président du Directoire de Rabot Dutilleul Investissement SAS

- Vice-président de La Mondiale

M. Emmanuel d'André, Administrateur titulaire Président d'honneur du Groupe 3 Suisses

- Administrateur de La Mondiale
- Membre du Conseil de surveillance de la SA des Galeries Lafayette

M. André-Paul Bahuon, Administrateur titulaire Président de Créatis Groupe SAS

- Administrateur de La Mondiale

M. Jean-Pierre Brand, Administrateur titulaire Administrateur issu du collège des participants pour la CFTC

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'UGRR-Isica

M. Guy Breton, Administrateur titulaire Administrateur issu du collège des participants pour la CGT

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur de Primamut

M. Michel Canovas, Administrateur suppléant Administrateur issu du collège des participants pour la CFTC

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'AG Mut
- Administrateur de Primamut

M. Robert Cassagnes, Administrateur titulaire Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Président de Prima
- Vice-Président d'AG Mut
- Administrateur de Primamut

M. Jean Castagné, Administrateur suppléant Président de La Mondiale

- Président du Conseil de surveillance de Prado Épargne
- Vice-Président du Conseil de surveillance d'Agicam
- Vice-Président du Conseil de surveillance d'Arial assurance

M. Jacques Champaux, Administrateur titulaire Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Membre du Conseil de surveillance d'Agicam

M. Jean-Pierre Crouzet, Administrateur titulaire

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'Isica Prévoyance
- Administrateur d'UGRR Isica
- Membre du Conseil de surveillance de Prado Épargne

M. Gilles Debonte, Administrateur suppléant Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance

M. Serge Fautré, Administrateur titulaire Administrateur délégué de Cofinimmo SA (Belgique)

- Administrateur de La Mondiale

M. Antoine Filippi, Administrateur suppléant Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'UGRR-Isica
- Administrateur d'AG Mut
- Administrateur de Primamut

M. Pierre Geirnaert, Administrateur titulaire Conciliateur AG2R LA MONDIALE

- Administrateur élu par les salariés de La Mondiale,
- Administrateur de La Mondiale Participations

Mme Marie-Claire Gekière, Administrateur suppléant Administrateur issu du collège des participants pour la CFDT

- Administrateur d'AG2R Prévoyance

M. Christian Gollier, Administrateur suppléant
Professeur d'Université, Directeur de la Chaire de l'économie de l'Assurance SCOR à TSE

- Administrateur de La Mondiale

M. Gilles Guitton, Administrateur suppléant
Président du Conseil de Direction du Groupement des Cartes Bancaires

- Administrateur de La Mondiale

Mme Odette Jariel, Administrateur suppléant
Consultante, administration et gestion des entreprises

- Administrateur de La Mondiale

M. Thierry Jeantet, Administrateur titulaire
Directeur général d'Euresa Holding SA (Luxembourg)

- Administrateur de La Mondiale

M. Philippe Lamblin, Administrateur titulaire
Directeur des Ressources humaines et de la Communication interne du Groupe Sofiprotéol

- Administrateur de La Mondiale

Mme Régine Lallier, Administrateur titulaire
Administrateur issu du collège des participants pour la CGC

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Membre du Conseil de surveillance de Prado Epargne

M. Robert Lauer, Administrateur suppléant
Administrateur issu du collège des participants pour la CGC

- Administrateur d'AG2R Prévoyance

M. Marcel Lericolais, Administrateur suppléant
Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Vice-président d'AG2R Macif Prévoyance

Mme Eve Perraud, Administrateur suppléant
Administrateur issu du collège des participants pour la CGT

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'AG2R Macif Prévoyance

M. Patrick Peugeot, Administrateur titulaire
Administrateur et Président d'honneur de La Mondiale

- Administrateur de La Mondiale Partenaire

M. Jean-Louis Peyrude, Administrateur suppléant
Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'Irséa
- Membre du Conseil de surveillance d'Agicam

Mme Joëlle Prévot-Madère, Administrateur suppléant
Gérante de société

- Administrateur de La Mondiale

M. Lucien Provenzi, Administrateur titulaire
Administrateur issu du collège des participants pour la CFDT

- Vice-président d'AG2R Prévoyance
- Membre du Conseil de surveillance représentant AG2R Prévoyance dans Agicam
- Administrateur d'AG Mut
- Administrateur de Primamut

M. Paul Raguin, Administrateur titulaire
Président du Directoire de la SAS Financière de l'Ombrée

- Administrateur de La Mondiale

Mme Sylvie Reulet, Administrateur titulaire
Avocate inscrite au barreau de Bordeaux

- Administrateur de La Mondiale

M. Jean Richard, Administrateur titulaire
Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance

M. Guy Roulet, Administrateur suppléant
Expert Comptable

- Administrateur de La Mondiale

M. Bernard Vignon, Administrateur suppléant
Administrateur issu du collège des participants pour FO

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'AG2R Macif Prévoyance

M. Antoine Martinez, Président d'honneur, non administrateur

- Administrateur de Prima
- Membre du Conseil de surveillance d'Agicam

4.3.2. La Direction générale et le Comité de Direction générale AG2R LA MONDIALE

La composition du Comité de Direction générale est la suivante :

M. André Renaudin, Directeur général de la SGAM AG2R LA MONDIALE,

Président du Comité de Direction générale

- Administrateur et Directeur général de La Mondiale
- Directeur général de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE
- Président et Directeur général de La Mondiale Participations
- Président du Conseil de surveillance d'Arial assurance
- Président de La Mondiale Direct

M. Sylvain de Forges, Directeur général délégué

- Directeur général délégué de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Directeur général délégué et administrateur de La Mondiale Participations
- Président de La Mondiale Partenaire
- Président du Conseil de surveillance de La Mondiale Gestion d'Actifs
- Membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale

M. Yvon Breton, Directeur général délégué

- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Philippe Dabat, Directeur général délégué

- Directeur général de Prima
- Président de la Sicav La Mondiale Actions Monde

M. Patrick Monteil, Directeur général délégué

- Membre du Conseil de surveillance d'Arial assurance

Mme Paule Arcangeli,

Ressources Humaines, nommée Directrice générale adjointe chargée des ressources humaines le 1^{er} février 2012

M. Philippe Aziz,

Activités sociales Groupe

M. Patrice Bonin,

Marchés de l'épargne retraite entreprises

- Président du Directoire d'Arial assurance

M. Pascal Broussoux,

Assurances de risques Groupe

- Vice-Président du Directoire d'Arial assurance

Mme Jeanne Burton,

Communication et développement durable

M. Pierre-Edouard Carteron,

Logistique, achats et immobilier d'exploitation

M. Jean-Louis Charles,

Investissements et financement

- Président du Directoire de La Mondiale Gestion d'Actifs

M. Thierry Chérier,

Marchés de proximité et réseau

M. Jean-Marc Crestani,

Marchés de l'épargne et clientèle patrimoniale

- Directeur général de La Mondiale Partenaire

M. Nicolas Garier,

Relations institutionnelles

M. Eric Huther,

Systèmes d'information

M. François Ringaud,

Retraite complémentaire

M. Jean-François Ropelewski,

Marketing Groupe, innovation et vente à distance

Mme Sophie de Saint Etienne,

Secrétariat aux instances

M. David Simon,

Comptabilité, contrôle de gestion et risques

M. Patrick Vucékovic,

Marchés de Proximité et réseau

- Membre du Conseil de surveillance d'Arial assurance.
- Président du Conseil de surveillance d'Agicam
- Vice-président du Conseil de surveillance de Prado Épargne

5. LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

5.1. L'organisation de la gestion des risques au sein du Groupe

Compte-tenu des exigences croissantes de la réglementation concernant les sociétés d'assurance qu'il s'agisse de prévention, de contrôle ou de management du risque, le Groupe AG2R LA MONDIALE a mis en œuvre un dispositif de la gestion du risque, intégrant aussi bien les risques techniques propres au métier (adéquation actif-passif, évolution de la longévité, de la mortalité, adéquation de la politique de réassurance aux besoins de couverture du risque, etc.) que les risques opérationnels (lutte contre le blanchiment et la fraude, sécurité des systèmes d'information, sécurité des personnes et des biens, conformité aux évolutions réglementaires, pilotage du dispositif de contrôle interne, contrôle de l'application des procédures internes, etc.). La Direction des risques est directement rattachée à la Direction générale du Groupe.

La Direction des risques regroupe :

- la Direction des risques techniques, en charge notamment de la prévention et du suivi des risques de nature technique et des évolutions actuarielles qui en résultent ;
- la Direction des risques opérationnels, en charge notamment du contrôle interne, de la conformité et de la sécurité.

Ce dispositif vise à assurer :

- la fiabilité des informations comptables et financières ;
- la réalisation, la sécurisation et l'optimisation des opérations permettant à l'organisation d'atteindre ses objectifs stratégiques ;
- la conformité aux lois, à la réglementation et aux directives internes des décisions prises par les différentes directions ;
- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- et plus globalement la maîtrise des activités, l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources de l'entreprise.

Le déploiement opérationnel de la politique de gestion des risques reste de la responsabilité des directions métiers et fonctionnelles du Groupe. Il repose sur une organisation décentralisée au plus près de ces directions opérationnelles, mais coordonnée et supervisée par la Direction des risques. A cet égard, les correspondants risques opérationnels nommés au sein de chaque Direction jouent un rôle essentiel dans le dispositif et sont par conséquent rattachés au plan fonctionnel, à la Direction des risques.

5.2 La gestion des risques opérationnels

Le Directeur général du Groupe est responsable du dispositif de maîtrise des risques opérationnels de la société. Cette responsabilité est déléguée aux différents membres de Comité de direction générale, aux membres de comités de direction de chaque entité et notamment aux directeurs, aux managers et aux collaborateurs. Le contrôle interne du groupe AG2R LA MONDIALE est de la responsabilité des managers et des collaborateurs au quotidien.

Les comités d'audit de La Mondiale et d'AG2R Prévoyance assurent un rôle de contrôle de ce dispositif en examinant les risques, en entendant le Directeur de l'audit interne et le Directeur des risques, en approuvant le plan d'audit et en prenant connaissance des synthèses des rapports d'audit, des travaux et rapports du contrôle interne. Ils exercent cette fonction pour le compte de toutes les entités des périmètres La Mondiale et AG2R et effectuent la restitution de leur avis au Conseil d'administration de manière libre et indépendante.

L'intégration de la gestion des risques opérationnels dans la stratégie de l'entreprise améliore la maîtrise des risques et donc la performance du Groupe.

Des activités de contrôle sont menées par différents acteurs au sein du Groupe au bénéfice de l'ensemble des sociétés du Groupe :

- le département contrôle interne et ses correspondants au sein des directions ;
- le département conformité et déontologie ;
- le département sécurité ;
- l'audit interne ;
- le contrôle de gestion.

Le contrôle interne

Le département contrôle interne a en charge d'élaborer et piloter le dispositif de contrôle interne du Groupe. Les travaux menés sont présentés dans les rapports de contrôle interne de chaque entité du Groupe établis selon le décret du 13 mars 2006.

En 2011, les travaux du département contrôle interne ont principalement porté sur l'optimisation de la qualité des travaux menés en lien avec les correspondants risques opérationnels, l'amélioration de la communication en interne et l'établissement de priorités d'actions d'ici l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité II par la réalisation d'un état des lieux du déploiement de la démarche. A la suite du rattachement du département qualité au département contrôle interne fin 2011, les travaux de maîtrise des risques opérationnels évolueront en 2012 pour mieux intégrer les objectifs de satisfaction des clients à ceux de sécurisation des opérations.

La sécurité

Le département sécurité est chargé de mettre en place la politique sécurité du Groupe par la réalisation d'actions et de procédures qui visent à sécuriser les locaux, les matériels, les applications et les données du Groupe. Il pilote par ailleurs le plan de continuité d'activité (PCA) qui a pour objectif de garantir et de maîtriser le délai de redémarrage de l'activité en cas d'indisponibilité prolongée des moyens techniques et/ou des bâtiments.

L'année 2011 a été marquée par la mise en œuvre du premier lot du projet d'évolution, sécurisation, mutualisation et rationalisation de la gestion des identités et des accès logiques du Groupe, l'amélioration des dispositifs de continuité d'activité par l'extension du périmètre couvert par les dispositifs de continuité d'activité. La démarche de sécurité des personnes et des biens s'est structurée par la publication d'une politique et la mise en place d'une structure de gouvernance transverse.

La conformité et la déontologie

Le département conformité a en charge de définir les procédures permettant de s'assurer

de la conformité du fonctionnement du Groupe avec les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire, nationales ou internationales, et d'ordre déontologique.

Les principales actions menées en 2011 concernent l'achèvement du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la mise en place d'un pôle conformité produits destiné à garantir que les entités du Groupe respectent leurs obligations de protection de la clientèle et d'un dispositif de veille réglementaire conforme aux obligations Solvabilité II et la mise à niveau des déclarations informatiques et le renforcement de la culture informatique et libérées par le développement d'un soutien rapproché des équipes projets et des équipes marketing.

5.3 La gestion des risques techniques et financiers

La Direction des risques techniques a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature technique. Elle est en charge, au plan opérationnel, de l'animation du comité actif-passif et du suivi régulier des actions envisagées. Elle a pour mission d'établir puis contrôler la doctrine technique et actuarielle du Groupe, d'assurer le développement et la maintenance des modèles de projections actuarielles puis de contrôler la correcte application de ces modèles par les directions concernées. Elle travaille en collaboration étroite avec les directions techniques du Groupe, en charge du suivi opérationnel des risques des portefeuilles, du contrôle de leur rentabilité et de la réalisation des études actif-passif et travaux de modélisation (actif-passif, embedded value, etc.).

Le Comité actif-passif est l'organisation faitière des travaux actuariels et de gestion des risques techniques et financiers. Il se réunit mensuellement et regroupe les différents représentants des services concernés (direction des risques techniques, actuariat de chacune des entités du Groupe, direction des investissements et du financement, comptabilité, contrôle de gestion).

La gestion des risques relatifs au pilotage technique des portefeuilles et à la gestion des actifs financiers est décrite dans les rapports financiers de La Mondiale et d'AG2R Prévoyance.

5.4 Les procédures de contrôle relatives à l'information financière et comptable

Les procédures mises en place visent :

- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- la fiabilité des enregistrements comptables et des comptes annuels qui en découlent ;

- la qualité de la communication financière ;
- le respect des lois et réglementation en vigueur.

5.5 Préparation aux nouvelles normes de solvabilité

L'entrée en vigueur de la directive Solvabilité II, aujourd'hui attendue pour le 1^{er} janvier 2014, aura des incidences significatives en matière financière, organisationnelle et opérationnelle, qu'il convient d'anticiper.

Aussi, le groupe AG2R LA MONDIALE a-t-il initié depuis plusieurs années un processus devant lui permettre :

- de renforcer le dispositif de suivi et de gestion de ses risques dans une logique globale ; la création de la direction des risques répond précisément aux exigences formulées par la directive Solvabilité II ;
- de mesurer quantitativement l'adéquation entre le niveau de capital et l'évaluation des risques.

L'année 2011 a été marquée par l'accélération de la préparation à l'entrée en vigueur de la directive. Jusqu'ici essentiellement cantonnée aux domaines de modélisation actuarielle, la démarche a été étendue à l'ensemble des directions du Groupe avec la mise en place d'un projet Solvabilité II transverse, piloté par une instance ad hoc.

S'agissant des exigences qualitatives de la directive, une mission permettant de mesurer notre degré de maturité sur les différents thèmes du pilier 2 de Solvabilité II a été menée afin d'identifier les besoins complémentaires au regard de ces exigences, et ainsi de formaliser la feuille de route et le planning de mise en conformité. Ces travaux couvrent en particulier la gouvernance des risques, le dispositif de contrôle interne et la fonction permanente de conformité, le cadre de tolérance aux risques et le calcul de l'ORSA, les outils et les données, et l'ensemble des actions de formation et de communication adéquates.

6. LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUIN 2012

6.1. Décisions ordinaires

Première résolution : L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport présenté par le Conseil d'administration et celle des rapports des Commissaires aux comptes concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2011, approuve les comptes sociaux de l'exercice tels qu'ils sont présentés, les comptes combinés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et

résumées dans ces rapports. En conséquence, elle constate d'une part qu'il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du résultat et d'autre part décide de donner aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution : L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du code de commerce, déclare approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Troisième résolution : L'Assemblée générale ratifie la nomination de Mme Odette Jariel en qualité d'administrateur suppléant pour l'affiliée La Mondiale, pour une durée de mandat de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Quatrième résolution : L'Assemblée générale ratifie la nomination de Mme Joëlle Prévot-Madère en qualité d'administrateur suppléant pour l'affiliée La Mondiale, pour une durée de mandat de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cinquième résolution : L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la délibération en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

6.2. Décisions extraordinaires

Première résolution : L'Assemblée générale après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et après l'accord des deux affiliées, approuve la modification de la convention d'affiliation entre la SGAM AG2R LA MONDIALE et AG2R Prévoyance, à effet du 1er janvier 2013, sous condition suspensive de la modification de la convention de combinaison d'AG2R Prévoyance et de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Deuxième résolution : L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la délibération en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

7

COMPTES COMBINÉS

LE RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES, LES COMPTES COMBINÉS,
L'ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

SOMMAIRE

<i>LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</i>	26
--	----

LES COMPTES COMBINÉS

BILAN	28
COMPTE DE RÉSULTAT	30
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	31
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	32
ANALYSE SECTORIELLE	34

L'ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	38
2. LE PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON	40
3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	42
4. LES PRINCIPES ET MÉTHODES	44
5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN	54
6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	69
7. ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE CONFORMÉMENT À LA NORME IFRS 7	74

RAPPORT DES **COMMISSAIRES** AUX **COMPTES** SUR LES COMPTES **COMBINÉS**

Exercice clos le **31 décembre 2011**.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes combinés de la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle AG2R LA MONDIALE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES COMBINÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la combinaison.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement

incertain, lié à la crise financière de la zone euro (en particulier de la Grèce) qui est accompagnée d'une crise de liquidité et économique, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les participations aux bénéfices différées et les frais d'acquisition reportés. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 4.2.12, 4.2.16, 4.2.17 et 4.2.8 de l'annexe aux comptes combinés.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 4.2.6 figurant dans l'annexe aux comptes combinés. Dans le contexte spécifique de la crise financière, nous avons examiné les modalités de recensement des expositions du groupe, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs financiers.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des provisions pour dépréciation qui en résultent ainsi que du caractère approprié de l'information fournie dans les annexes relatives aux actifs financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 21 mai 2012*conso

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Bénédicte Vignon

KPMG
Régis Tribut

BILAN COMBINÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2011	2010
Actifs incorporels		60 858	62 699
Écarts d'acquisition	5.1	32 243	32 243
Autres actifs incorporels	5.2	28 615	30 456
Placements "Actifs généraux"	5.3	45 468 538	41 538 136
Immobilier d'exploitation		200 990	209 486
Immobilier de placement		2 142 486	2 187 895
Autres placements		40 571 841	38 815 075
Prêts et créances		2 497 464	319 636
Instruments dérivés		55 757	6 044
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		13 407 160	14 301 922
Titres mis en équivalence		0	0
Total des placements		58 875 698	55 840 058
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	5.4	1 634 231	1 590 445
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	5.5	1 942 991	1 770 945
Autres créances	5.6	172 868	164 717
Autres actifs		1 730 330	3 051 084
Autres actifs corporels d'exploitation	5.7	19 844	22 780
Intérêts et loyers acquis non échus		892 445	823 066
Frais d'acquisition reportés	5.8	782 503	766 827
Actifs d'impôts différés	5.9	13 748	15 215
Autres comptes de régularisation	5.10	21 791	1 423 196
Trésorerie et équivalents de trésorerie		191 444	182 497
Total de l'actif		64 608 420	62 662 445

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	2011	2010
Fonds d'établissement		154 678	150 011
Autres réserves *		2 146 575	1 998 425
Résultat de l'exercice		221 188	247 215
Capitaux propres du Groupe		2 522 441	2 395 651
Intérêts minoritaires		257 858	240 954
Capitaux propres totaux		2 780 300	2 636 605
Dettes de financement	5.11	447 000	452 500
Total des capitaux permanents		3 227 300	3 089 105
Passifs techniques et financiers	5.12	42 787 945	40 903 806
Passifs techniques et financiers des contrats en unités de compte	5.12	13 155 824	14 203 467
Participation aux bénéfices différée passive	5.13	0	266 935
Total des passifs relatifs aux contrats		55 943 768	55 374 208
Provisions pour risques et charges	5.14	69 879	79 381
Instruments dérivés		76 165	0
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	5.15	1 330 575	1 239 156
Autres passifs		3 887 587	2 806 196
Dettes envers les porteurs d'OPCVM consolidés		222 016	105 281
Passifs d'impôts différés	5.9	402 336	364 738
Autres dettes	5.16	3 263 234	2 336 177
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire		73 145	74 399
Total du passif		64 608 420	62 662 445

* Le poste "Autres réserves" comprend des Prêts Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 241 millions d'euros en 2011 comme en 2010.

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2011	2010
Primes ou chiffre d'affaires des autres activités	6.1	7 387 282	8 090 560
Autres produits d'exploitation	6.2	47 219	40 894
Produits financiers	6.3	2 586 379	2 449 513
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	6.4	-1 447 786	1 021 968
Total des produits d'exploitation courants		8 573 093	11 602 935
Charges des prestations des contrats	6.5	-6 988 932	-10 160 960
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	6.6	926	-14 652
Charges financières et de financement	6.7	-478 941	-341 872
Charges de gestion	6.8	-739 791	-800 764
Total des charges d'exploitation courantes		-8 206 737	-11 318 248
Résultat opérationnel courant		366 356	284 687
Autres produits et charges opérationnels		472	-776
Résultat opérationnel		366 828	283 911
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		0	0
Impôt sur les résultats	6.9	-124 644	4 421
Dépréciation des écarts d'acquisition	5.1	0	-9 623
Résultat net de l'ensemble consolidé		242 183	278 709
dont part du Groupe		221 188	247 215
dont intérêts minoritaires		20 995	31 494
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-492 611	-285 288
Participation aux bénéfices différée brute d'impôt différé		372 200	255 383
Impôts		23 763	6 692
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-96 648	-23 213
Résultat global de l'ensemble consolidé		145 536	255 496
dont part du Groupe		128 650	222 491
dont intérêts minoritaires		16 886	33 005

* Le poste "Autres réserves" comprend des Prêts Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 241 millions d'euros en 2011 comme en 2010.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	2011	2010
Résultat net de l'ensemble consolidé	242 183	278 709
Dotations nettes aux amortissements	49 702	45 662
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	218 520	-91 460
Variation des Impôts différés	62 837	-105 694
Dotations nettes aux autres provisions	-9 995	-11 050
Variation nette des passifs relatifs à des contrats d'assurance et à des contrats financiers	1 805 602	3 781 282
Variation des frais d'acquisition reportés	-15 676	-7 686
Autres variations	-11 768	-5 463
Correction des éléments inclus dans le résultat net qui ne correspondent pas à des flux monétaires	2 099 223	3 605 591
Plus ou moins values nettes réalisées sur des placements	-124 026	8 864
Charges liées aux dettes de financement	34 801	30 888
Revenus des placements	-1 811 505	-1 681 198
Dividendes reçus	-3 301	-11 599
Réintégration / déduction des montants inclus dans le résultat net pour re-classement en tant qu'opérations d'investissement ou de financement	-1 904 030	-1 653 045
Variation des créances et dettes d'exploitation (nette de provision)	2 752 428	-60 795
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	-69 378	-65 103
Opérations d'exploitation	2 683 049	-125 898
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	3 120 424	2 105 357
Prises de participation dans les entreprises associées	1 835	466
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	1 835	466
Acquisition / cession d'actions	1 641 525	325 097
Acquisition / cession d'obligations	-4 049 884	-3 929 293
Acquisition / cession d'autres actifs financiers	-2 522 459	33 402
Acquisition / cession d'immobilier de placement	19 686	-139 020
Acquisition / cession d'autres immobilisations	-9 499	-5 270
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des placements et actifs	-4 920 630	-3 715 084
Revenus des placements	1 811 505	1 681 198
Flux de trésorerie liés aux revenus des placements	1 811 505	1 681 198
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-3 107 291	-2 033 420
Variation des emprunts et titres subordonnés, dont intérêts	-40 301	-30 888
Variation des capitaux propres	34 068	-8 601
Dividendes reçus	3 301	11 599
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-2 932	-27 890
Variation de trésorerie provenant des flux	10 201	44 047
Solde de trésorerie à l'ouverture	108 098	64 051
Solde de trésorerie à la clôture	118 299	108 098
Réconciliation avec le bilan		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	191 444	182 497
Soldes de banques créditeurs	-73 145	-74 399
Trésorerie nette	118 299	108 098

TABLEAU DE VARIATION 2011 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2010	150 011	0	1 970 633	241 000	274 960	2 636 604	2 395 652	240 952
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres au 31 décembre 2010 corrigés	150 011	0	1 970 633	241 000	274 960	2 636 604	2 395 652	240 952
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					-96 648	-96 648	-92 539	-4 109
Résultat net de l'exercice			242 183			242 183	221 188	20 995
Total du résultat net et des gains et pertés comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	242 183	0	-96 648	145 535	128 649	16 886
Fonds d'établissement	4 667					4 667	4 667	
Primes d'émission de fusion et d'apport						0	0	
Variations de périmètre			3 607			3 607	3 607	
Dividendes versés			0			0	0	
Dettes perpétuelles					-9 858	-9 858	-9 858	0
Autres variations			57		-314	-257	-277	20
Capitaux propres au 31 décembre 2011	154 678	0	2 216 480	241 000	168 140	2 780 298	2 522 440	257 858

TABLEAU DE VARIATION 2010 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2009	145 151	0	1 679 260	241 000	307 517	2 372 928	2 164 854	208 074
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres au 31 décembre 2009 corrigés	145 151	0	1 679 260	241 000	307 517	2 372 928	2 164 854	208 074
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					-23 213	-23 213	-24 724	1 511
Résultat net de l'exercice			278 709			278 709	247 215	31 494
Total du résultat net et des gains et pertés comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	278 709	0	-23 213	255 496	222 491	33 005
Fonds d'établissement	4 860					4 860	4 860	
Primes d'émission de fusion et d'apport						0		
Variations de périmètre						0		
Dividendes versés			-501			-501	-501	
Dettes perpétuelles					-9 321	-9 321	-9 321	0
Autres variations			13 166		-23	13 143	13 268	-125
Capitaux propres au 31 décembre 2010	150 011	0	1 970 634	241 000	274 960	2 636 605	2 395 651	240 954

ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - BILAN

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

ACTIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation		Courtage		Partenariat		Autres*		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Actifs incorporels	25 110	24 423	3 706	4 319	10 600	12 140	21 442	21 817	60 858	62 699
Placements "Actifs généraux"	39 387 422	35 640 962	187 002	185 427	4 784 943	4 544 292	1 109 170	1 167 455	45 468 538	41 538 136
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	1 925 263	1 844 296	1 732 228	1 762 720	9 749 669	10 694 906			13 407 160	14 301 922
Total des placements	41 312 686	37 485 258	1 919 230	1 948 147	14 534 612	15 239 198	1 109 170	1 167 455	58 875 698	55 840 058
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 574 448	1 547 440	28 775	26 611	31 008	16 394			1 634 231	1 590 445
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 834 343	1 616 616	145 514	142 483	-36 866	11 826		20	1 942 991	1 770 945
Autres actifs y compris créances et trésorerie	1 767 826	3 101 603	54 818	54 824	209 126	166 979	62 872	74 892	2 094 642	3 398 298
Eliminations inter-sectorielles	260 136	260 136	-84 922	-84 922	-281 365	-281 365	106 151	106 151	0	0
Total de l'actif	46 774 548	44 035 476	2 067 121	2 091 462	14 467 115	15 165 172	1 299 635	1 370 335	64 608 420	62 662 445

* Activités en dehors du périmètre assurance.

PASSIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation		Courtage		Partenariat		Autres *		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Capitaux propres	2 161 271	2 073 842	43 135	29 970	201 701	175 818	116 334	116 021	2 522 441	2 395 651
dont résultat de l'exercice	170 472	179 127	15 974	11 494	32 522	53 756	2 221	2 838	221 188	247 215
Intérêts minoritaires	1	1	26 273	23 460	104 793	90 838	126 791	126 655	257 858	240 954
Dettes de financement	447 000	452 500							447 000	452 500
Total des capitaux permanents	2 608 272	2 526 343	69 408	53 430	306 494	266 656	243 126	242 676	3 227 300	3 089 105
Total des passifs relatifs aux contrats	21 803 705	21 248 394	6 376 372	6 281 502	27 763 690	27 844 312			55 943 768	55 374 208
Instruments dérivés	76 165								76 165	0
Provisions pour risques et charges	20 050	34 155	1 503	1 410	18 498	16 770	29 828	27 046	69 879	79 381
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 074 279	1 029 187	73 341	53 106	182 955	156 863			1 330 575	1 239 156
Autres passifs et dettes envers les entreprises du secteur bancaire	3 581 129	2 653 814	65 775	85 478	192 077	26 050	121 750	115 253	3 960 732	2 880 595
Eliminations inter-sectorielles	17 610 949	16 543 583	-4 519 279	-4 383 464	-13 996 601	-13 145 479	904 931	985 360	1	0
Total du passif	46 774 548	44 035 476	2 067 121	2 091 462	14 467 115	15 165 172	1 299 635	1 370 335	64 608 420	62 662 445

* Activités en dehors du périmètre assurance.

ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation		Courtage		Partenariat		Autres *		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Primes ou chiffre d'affaires des autres activités	3 521 887	3 650 636	616 105	979 787	3 210 144	3 424 293	39 146	35 844	7 387 282	8 090 560
Autres produits d'exploitation	21 400	18 276	6 403	6 351	17 895	15 645	1 521	622	47 219	40 894
Produits financiers	2 318 456	2 187 757	8 569	8 177	238 138	238 045	21 216	15 534	2 586 379	2 449 513
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	-515 598	112 826	8 686	124 299	-944 574	789 366	3 700	-4 523	-1 447 786	1 021 968
Total des produits d'exploitation courants	5 346 145	5 969 495	639 763	1 118 614	2 521 603	4 467 349	65 582	47 477	8 573 093	11 602 935
Charges des prestations des contrats	-3 475 809	-4 250 480	-749 235	-1 208 404	-2 763 887	-4 702 076			-6 988 932	-10 160 960
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-16 686	8 180	5 474	-20 425	12 138	-2 407			926	-14 652
Charges financières et de financement	-465 873	-331 865	-903	-859	-24 817	-24 689	12 651	15 541	-478 941	-341 872
Charges de gestion	-464 601	-543 367	-38 941	-41 929	-183 366	-168 674	-52 883	-46 794	-739 791	-800 764
Eliminations inter-sectorielles	-669 134	-675 208	173 742	171 540	517 300	516 617	-21 908	-12 949	0	0
Total des charges d'exploitation courantes	-5 092 103	-5 792 740	-609 863	-1 100 077	-2 442 632	-4 381 229	-62 140	-44 202	-8 206 737	-11 318 248
Résultat opérationnel courant	254 042	176 755	29 900	18 537	78 971	86 120	3 443	3 275	366 356	284 687
Autres produits et charges opérationnels	447	-970	1	27	10	24	14	143	472	-776
Résultat opérationnel	254 489	175 785	29 901	18 564	78 981	86 144	3 457	3 418	366 828	283 911
Quote-part dans les résultats des entreprises associées									0	0
Dépréciation des écarts d'acquisition		-9 623							0	-9 623
Impôt sur les résultats	-84 017	12 965	-10 539	-4 632	-28 930	-3 444	-1 158	-468	-124 644	4 421
Résultat net consolidé	170 472	179 127	19 362	13 932	50 050	82 700	2 299	2 950	242 183	278 709
dont minoritaires	0	0	3 388	2 438	17 528	28 944	78	112	20 995	31 494
dont Groupe	170 472	179 127	15 974	11 494	32 522	53 756	2 221	2 838	221 188	247 215

* Activités en dehors du périmètre assurance.

ANNEXES AUX COMPTES COMBINÉS

1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

1.1. Renseignements à caractère général

La SGAM, société mère du Groupe, est une société de groupe d'assurance mutuelle, à Conseil d'administration régie par le code des assurances. Elle est enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n°RCS Paris D502 858 418.

Le siège social de la SGAM est situé au 104-110 boulevard Haussmann à Paris.

La SGAM AG2R LA MONDIALE a pour principale activité la protection sociale individuelle, collective et patrimoniale.

Elle constitue la combinaison de deux périmètres :

- AG2R Prévoyance, spécialisé en prévoyance santé ;
- La Mondiale, spécialisé en épargne retraite.

Les états financiers combinés de la SGAM AG2R LA MONDIALE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 incluent la SGAM, ses filiales et les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ces comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 27 avril 2012.

1.2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales et de l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 concernant la mise en application en France de l'option ouverte par l'article 9 du règlement européen, la SGAM AG2R LA MONDIALE a établi ses états financiers combinés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne avant l'arrêté des comptes.

L'exercice comparatif au titre de l'exercice 2010 est établi selon le même référentiel.

Les comptes présentés ne comprennent pas d'application anticipée de normes.

1.3. Base d'établissement des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros le plus proche. Ils sont établis sur la base du coût à l'exception :

- des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats

financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui sont évalués selon la norme comptable IFRS 4 ;

- des actifs et passifs évalués à la juste valeur et notamment les instruments financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers disponibles à la vente, les immeubles de placement détenus en représentation de contrats en unités de comptes et les instruments dérivés.

La préparation des états financiers nécessite de réaliser des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants enregistrés dans les états financiers. Les estimations et hypothèses ont été réalisées sur la base de l'expérience passée, des obligations réglementaires, des méthodes actuarielles communément admises et d'autres éléments considérés comme raisonnables. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de manière continue. Elles sont utilisées comme base d'exercice du jugement pour la détermination des valeurs d'actifs et de passifs dès lors que ces valeurs ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle le changement a été réalisé.

1.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Pour l'exercice 2011, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 2,2 millions d'euros toutes taxes comprises pour le contrôle légal des comptes et à 0,1 millions d'euros pour les conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

comptes combinés 2011

2. LE PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

2.1. La composition du périmètre de combinaison

	Forme juridique	2011			2010		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de combinaison	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de combinaison
ACTIVITÉS D'ASSURANCE							
SGAM (1)	SGAM	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AG2R PRÉVOYANCE	IP	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
LA MONDIALE	SAM	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AG.MUT	UM	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
ARIAL ASSURANCE	SA	100,00	82,50	IG	100,00	82,50	IG
FORCE SUD	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
INPCA	IP	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
ISICA PRÉVOYANCE	IP	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
LA MONDIALE ACCIDENTS	SA	N/A	N/A	N/A	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE DIRECT	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE EUROPARTNER - LUXEMBOURG	SA	100,00	65,00	IG	100,00	65,00	IG
LA MONDIALE PARTENAIRE	SA	100,00	65,00	IG	100,00	65,00	IG
MPJ	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTISICA	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTUALIS	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTUELLE DE BERGERAC	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTUELLE DU MIDI	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTUELLE NATIONALE DES MÉTIERS	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
PASIPHAË	Tontine	100,00	0,00	IG	100,00	0,00	IG
PÉLAYO MONDIALE VIDA - ESPAGNE	SA	N/A	N/A	N/A	50,00	50,00	IP
PRADO MUTUELLE	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
PRÉMALLIANCE MUTUALITÉ	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
PRIMA	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
PRIMA EPARGNE	SA	N/A	N/A	N/A	100,00	100,00	IG
PRIMAMUT	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
ACTIVITÉS FINANCIÈRES							
AGICAM (ex PRADO EPARGNE GESTION)	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE CASH	GIE	100,00	52,85	IG	100,00	53,85	IG
LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS	SA	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES							
AG2R PATRIMOINE	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AGECIM	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE ACTIMMO	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE IMMO	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE INVESTISSEMENTS	SCI	N/A	N/A	N/A	100,00	100,00	IG
68 FAUBOURG	SARL	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AUTRES ACTIVITÉS							
APREP	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GERER S2E	SAS	N/A	N/A	N/A	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE GROUPE	GIE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE GRANDS CRUS	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE PARTICIPATIONS	SA	65,00	65,00	IG	65,00	65,00	IG
PRADO ÉPARGNE	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BRISTOL	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

(1) Entité combinante du Groupe AG2R LA MONDIALE

Forme juridique

EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

GIE : Groupement d'intérêt économique

IP : Institution de prévoyance

SA : Société anonyme

SAM : Société d'assurance mutuelle

SARL : Société anonyme à responsabilité limitée

SAS : Société par action simplifiée

SCI : Société civile immobilière

SGAM : Société de groupe d'assurance mutuelle

UM : Union de mutuelles

Méthode de combinaison

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

ME : mise en équivalence

N/A : non applicable

2011

2010

		2011			2010		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
OPCVM							
SICAV	LA MONDIALE ACTIONS FRANCE	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	LA MONDIALE ACTIONS MONDE	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LA MONDIALE CLASSIC	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LA MONDIALE DYNAMIC	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LA MONDIALE OFFENSIF	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	MONEJOUR	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	RUSSEL CONTINENTAL EUROPEAN EQUITY	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	RUSSEL PAN EUROPEAN EQUITY	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	AEGON GMM EMU GOVERNMENT BOND CL.B	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	AEGON GMM CREDIT B	100,00%	100,00%	IG	99,95%	99,95%	IG
SICAV	IM RUSSELL DEFENSIVE ASSETS FUND	100,00%	100,00%	IG	N/A	N/A	
FCP	TERRE D'AVENIR EQUILIBRE 65	100,00%	100,00%	IG	N/A	N/A	
FCP	TERRE D'AVENIR PRUDENT 65	100,00%	100,00%	IG	N/A	N/A	
FCP	DRESDNER RCM FLAMME	100,00%	100,00%	IG	100,00%	82,50%	IG
FCP	LION FLAMME	100,00%	100,00%	IG	100,00%	82,50%	IG
FCP	DYNAFLAM	100,00%	100,00%	IG	100,00%	82,50%	IG
FCP	DWS ETOILE DISTRIB.	100,00%	100,00%	IG	100,00%	82,50%	IG
SICAV	RUSSELL US EQUITY FUND ROLL UP	99,93%	99,93%	IG	99,99%	99,99%	IG
SICAV	PAN EUROPEAN EQUITY	95,32%	95,32%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	IM RUSSELL UK GROWTH ASSETS FUND	88,82%	88,82%	IG	N/A	N/A	
SICAV	RUSSEL US EQUITYFUND B	88,29%	88,29%	IG	24,72%	24,72%	ME
FCP	AURELIA INVESTISSEMENT	69,88%	69,88%	IG	66,83%	66,83%	IG
SICAV	CPR STRATEDIS	61,84%	61,84%	IG	78,05%	78,05%	IG
SICAV	IM RUSSELL INTERNATIONAL GROWTH ASSETS FUND	60,28%	60,28%	IG	N/A	N/A	
SICAV	RUSSELL IC WORLD EQUITY FUND II	59,66%	59,66%	IG	N/A	N/A	
SICAV	ADELAIDE	53,44%	53,44%	IG	52,07%	52,07%	IG
SICAV	EURO FIXED INCOME	51,96%	51,96%	IG	37,97%	37,97%	ME
SICAV	RUSSELL CONTINENTAL EUROPEAN EQ C	51,50%	51,50%	IG	46,66%	46,66%	ME
FCP	INDOSUEZ ALLEGRO	51,48%	51,48%	IG	51,84%	51,84%	IG
FCP	UFF CAP DIVERSIFIE	51,25%	51,25%	IG	N/A	N/A	
SICAV	RUSSELL STERLING CORPORATE BOND A	41,65%	41,65%	ME	N/A	N/A	
SICAV	VEGA COURT TERME	29,70%	29,70%	ME	41,35%	41,35%	ME
SICAV	RUSSELL IC III STERLING CASH B	25,62%	25,62%	ME	N/A	N/A	
SICAV	SELENE PATRIMOINE	24,50%	24,50%	ME	24,12%	24,12%	ME
SICAV	SICADEL WORLD SELECT	23,69%	23,69%	ME	N/A	N/A	
SICAV	RUSSELL UK LONG DATED GILT A	20,35%	20,35%	ME	N/A	N/A	
FCP	TOPALPHA INSTITUTIONAL FUND MS	N/A	N/A		99,55%	99,55%	IG
FCP	ISAOR	N/A	N/A		98,08%	98,08%	IG
FCP	FORTIS F ATOUT PERFORMANCE	N/A	N/A		82,19%	82,19%	IG
FCP	FORTIS F OPTI PERFORMANCE	N/A	N/A		75,39%	75,39%	IG
FCP	BNP PARIBAS EURO VALEURS DURABLES	N/A	N/A		70,30%	70,30%	IG
SICAV	ORAGE	N/A	N/A		49,72%	49,72%	ME

2.2. Les règles retenues pour la détermination du périmètre

Entreprises combinées

Selon l'article D.931-34 du Code de la sécurité sociale, un ensemble de deux ou plusieurs institutions de prévoyance ou unions d'institutions, entreprises soumises au contrôle de l'État, en application de l'article L. 310-1 ou L. 310-1-1 du Code des assurances, sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du code des assurances, mutuelles ou unions de mutuelles régies par le livre II du code de la mutualité, sans liens en capital, est tenu d'établir et de publier des comptes combinés lorsque ces entreprises se trouvent dans un des cas suivants :

- elles ont, en vertu d'un accord entre elles, soit une direction commune, soit des services communs assez étendus pour engendrer un comportement commercial, technique ou financier commun ;
- elles ont entre elles des liens de réassurance ou de substitution importants et durables en vertu de dispositions contractuelles, statutaires ou réglementaires.

En complément, ces liens ont un caractère durable.

Entreprises consolidées

Les entreprises sont consolidées par une ou plusieurs entreprises comprises dans le périmètre de combinaison, pour l'une des raisons suivantes :

- les entreprises sont sous contrôle exclusif ;
- les entreprises sont contrôlées conjointement ;
- ou ces entreprises sont sous influence notable.

Filiales et entités contrôlées

Ce sont les entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Il est tenu compte notamment des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées à la date à laquelle le contrôle est apprécié. Le contrôle est établi si le Groupe détient plus de 40 % des droits de vote de la filiale, et si aucun autre actionnaire ne détient plus de 40 % ; les filiales sont alors consolidées par la méthode de l'intégration globale. Les comptes des entités contrôlées sont intégrés dans les comptes combinés du Groupe à la date de la prise de contrôle.

Entités sous contrôle conjoint (co-entreprises)

Les entreprises sous contrôle conjoint sont les

entités dans lesquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel et s'il y a communauté d'intérêts ; les comptes d'une entreprise sous contrôle conjoint sont intégrés dans les comptes combinés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Selon cette méthode, les quotes-parts du Groupe dans les différentes lignes d'actifs, de passifs, de charges et de produits sont constatées dans les comptes combinés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ; l'influence notable existe si le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote ; les structures éventuellement concernées sont alors consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les comptes combinés intègrent la quote-part du Groupe dans les résultats et dans l'actif net à la date à laquelle le Groupe acquiert l'influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

Consolidation des OPCVM

Selon la norme IAS 27 et l'interprétation SIC 12, toutes les entités contrôlées doivent être incluses dans le périmètre de combinaison y compris les OPCVM.

Ce type d'entité est consolidé par intégration globale lorsque détenu à plus de 50 %, par intégration proportionnelle si détenu à 50 % et mis en équivalence si le pourcentage de détention est compris entre 20 et 50 %. Les OPCVM représentatifs de contrats en unités de compte sont pris en compte dans la détermination du pourcentage de contrôle et du pourcentage d'intérêt.

Pour pratiquer la consolidation de ces structures, les titres sont mis en juste valeur par résultat (voir partie sur la classification des actifs et l'option de juste valeur dans la partie 4.2). Les intérêts minoritaires mis en évidence et relatifs aux OPCVM sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan : «dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés».

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1. Évolution du périmètre de combinaison

Entrées

Aucune entrée de périmètre n'est à constater durant l'exercice 2011.

Fusions

Deux fusions ont eu lieu cette année au sein du périmètre La Mondiale :

- la société immobilière La Mondiale Investissements a fusionné (fusion-absorption) dans la société Mère La Mondiale, en date du 1^{er} janvier 2011.
- dans la suite des transferts croisés réalisés en 2010 au sein du Groupe SGAM AG2R LA MONDIALE, Prima Epargne a fusionné dans La Mondiale (fusion-absorption rétroactive au 1^{er} janvier 2011).
Pour rappel, La Mondiale avait acquis en 2010 les parts de cette entité, l'objectif étant notamment de regrouper l'activité épargne au sein du périmètre La Mondiale.

Deux fusions ont également eu lieu cette année au sein du périmètre AG2R :

- la société Gérer S2E a fusionné (fusion-absorption) dans Prado Epargne, en date du 1^{er} juillet 2011. Pour rappel, Gérer S2E était spécialiste de l'épargne salariale et de l'épargne retraite entreprise pour les PME-PMI et professions indépendantes.
- dans la suite des transferts croisés réalisés en 2010 au sein du Groupe SGAM AG2R LA MONDIALE, La Mondiale Accidents a fusionné dans Prima (fusion-absorption rétroactive au 1^{er} janvier 2011). Pour rappel, Prima avait acquis en 2010 les parts de cette entité, l'objectif étant notamment de regrouper l'activité prévoyance-santé au sein du périmètre AG2R.

Cessions

- l'entité espagnole Pelayo Mondiale Vida détenue à 50% a été vendue à un tiers externe en septembre 2011.

3.2. Crise des dettes souveraines

L'année 2011 a été marquée par des inquiétudes persistantes sur la dette souveraine dans la zone euro avec une dégradation de la note de crédit d'un grand nombre d'États de la zone.

Sur le cas particulier grec, les titres de dettes souveraines ont été dépréciés à hauteur de leur moins value latente calculée sur la base de leur valeur de marché.

L'annexe 7.4.1 détaille l'exposition aux dettes souveraines du Portugal, de l'Italie, de l'Irlande, de la Grèce et de l'Espagne. L'exposition nette de participation aux bénéficiaires et nette d'impôts différés représente 0,3 % des placements. Le Groupe n'est pas exposé à des titres de l'État hongrois.

3.3. Réforme des retraites

Pour rappel, durant l'exercice 2010, la mise en œuvre de la réforme des retraites a eu un impact significatif sur les comptes combinés, pour une charge globale de 102 millions d'euros sur le résultat net de l'année et dont les principes sont détaillés au sein du paragraphe 4.2.12.

En complément, l'année 2011 a de nouveau été marquée par un impact significatif avec la nouvelle mesure relative à l'article 88 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012, visant à raccourcir d'un an la phase transitoire de recul de l'âge de départ à la retraite ; une charge de provision de 79 millions a été comptabilisée au titre de l'exercice 2011.

3.4. Événements significatifs postérieurs à la clôture

3.4.1. Processus d'identification des événements

Les événements postérieurs à la clôture sont définis par la norme IAS 10. Ce sont les événements tant favorables que défavorables qui interviennent entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

Il faut distinguer deux types d'événements postérieurs à la clôture :

- ceux qui confirment des situations qui existaient à la date de clôture et qui donnent lieu à des ajustements dans les comptes;
- ceux qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture et qui sont mentionnés en annexe uniquement s'ils sont très significatifs. Dans ce cas, il faut préciser la nature de l'événement et son impact financier.

Une procédure de recueil des informations a été mise en place au niveau des membres du Comité de Direction Générale et des responsables de chaque pôle d'activité pour circonscrire et identifier les événements intervenus entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration.

3.3.2. Événements intervenus

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2011 et le 27 avril 2012, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Toutefois, on peut mentionner la prochaine entrée en fiscalité des mutuelles et institutions de prévoyance qui impactera le périmètre AG2R en 2012 mais qui n'a pas d'impact sur les comptes au 31 décembre 2011 (régime de taxation à l'impôt sur les sociétés).

4. LES PRINCIPES ET MÉTHODES

4.1. Les principes et méthodes de combinaison

Les comptes combinés de la SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis sur la base des normes International Financial Reporting Standards (IFRS) et interprétations International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) définies et en vigueur au 31 décembre 2011 telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'ensemble des sociétés est combiné sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2011.

4.2. Les principes comptables et méthodes d'évaluation

4.2.1. Homogénéisation des comptes sociaux

Les principes comptables décrits ci-après sont appliqués de manière homogène par les différentes entités combinées. En application de la norme IFRS 4 et en attendant des dispositions prévues par la phase II, les opérations d'assurance sont traitées conformément à la réglementation comptable locale en la matière.

4.2.2. Conversion

Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées en appliquant le cours de change à la date de transaction ou éventuellement un cours moyen.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises figurant au bilan sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture. Les écarts de conversion y afférents sont comptabilisés en résultat, sauf lorsque l'élément concerné fait partie d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en capitaux propres, l'écart de change est également comptabilisé en capitaux propres. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change est également comptabilisé en résultat.

Comptes des activités à l'étranger

Tous les bilans et comptes de résultat des entités combinées sont établis en euros.

4.2.3. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode dite de la comptabilité d'acquisition. Les écarts d'acquisition inscrits en tant que tels au bilan représentent les montants résultant de l'acquisition de filiales et de co-entreprises. En ce qui concerne les entreprises associées, la valeur comptable des écarts d'acquisition est intégrée à la valeur comptable de l'investissement dans l'entreprise associée.

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant le passage aux normes IFRS, la comptabilisation est effectuée sur la base du coût présumé qui correspond à la valeur comptable selon le référentiel comptable antérieur. Le traitement des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'a pas été reconsidéré lors de l'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

Pour les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, l'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés.

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les actifs incorporels. Ils sont comptabilisés au coût diminué des dépréciations successives. L'écart d'acquisition est présumé avoir une durée d'utilisation indéfinie, il est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et n'est pas amorti. Des tests de dépréciation sont pratiqués si des événements ou des changements de circonstances conduisent à considérer une dépréciation comme possible.

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont effectués en comparant la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT à sa valeur comptable.

IFRS 3 n'était pas applicable en l'état pour le rapprochement qui a présidé à la création de la SGAM AG2R LA MONDIALE. La solution préconisée par IAS 8 a été retenue (à défaut d'une norme applicable, il y a utilisation d'un référentiel connu) et donc la solution qui a été appliquée est celle retenue dans le référentiel français (paragraphe VI du CRC

2000-05) avec comptabilisation en valeur nette comptable à la date de la première combinaison.

4.2.4. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût diminué du montant cumulé des amortissements et des dépréciations. Les dépenses internes de valorisation des fonds de commerce et de marques sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

L'essentiel des autres actifs incorporels est composé de logiciels.

4.2.5. Actifs financiers

Classification

Les instruments financiers sont classés selon l'intention et la capacité à détenir les actifs investis :

- titres de dettes détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisés au coût amorti ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;
- actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée dans le compte de résultat ;
- actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de juste valeur inscrite en capitaux propres.

L'essentiel des instruments financiers du Groupe est classé en disponible à la vente.

L'option de juste valeur qui consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat, a été utilisée par le Groupe principalement dans les cas suivants :

- les actifs financiers pour lesquels le choix de l'option de juste valeur est approprié pour réduire la dissymétrie comptable, notamment dans les cas suivants :
 - actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés ;
 - actifs inclus dans des stratégies de couverture mises en place par le Groupe pour des raisons économiques mais non éligibles à la comptabilité de couverture comme définie dans la norme IAS 39 ;
- actifs issus de la consolidation des OPCVM dans la mesure où ils sont suivis et gérés à la juste valeur (voir partie 2.2 sur la consolidation des OPCVM et des sociétés immobilières) ;

- actifs financiers comportant des dérivés incorporés.

Les investissements classifiés en disponible à la vente sont évalués à la juste valeur.

Les plus et moins values latentes liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées dans un compte de réserve de réévaluation au sein des autres réserves dans les capitaux propres. Quand les investissements classés en disponible à la vente sont dépréciés ou vendus, leur juste valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultat en tant que dépréciations ou gains ou pertes réalisés.

Les prêts et créances ainsi que les titres de dettes classés comme détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. La catégorie des titres de dettes détenus jusqu'à l'échéance n'est actuellement pas utilisée par la SGAM AG2R LA MONDIALE. Conformément aux dispositions prévues dans les normes, la SGAM AG2R LA MONDIALE se réserve le droit d'utiliser cette catégorie dans le futur en cas de besoin.

Les investissements classés en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes et réalisées liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées au sein du compte de résultat dans le poste de variation de juste valeur.

Les actifs dont les variations de valeur ont pour effet de créer ou d'influencer directement les droits de bénéficiaires de contrats sont évalués à leur juste valeur. Sont concernés les contrats en unités de compte et les opérations tontinières. Les placements représentatifs des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués en fin d'exercice à leur juste valeur ; les variations en résultant sont inscrites au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

L'amendement à IFRS 7 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers » publié le 5 mars 2009 a introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données). Le niveau 1 représente la juste valeur issue de

cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

Les données relatives à cette classification sont présentées en annexe 7.7.

Comptabilisation

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe dispose contractuellement de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, pour les actifs financiers autres que ceux à la juste valeur par le résultat, des coûts de transactions directement attribuables.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans le résultat en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés au bilan quand les droits contractuels aux flux de trésorerie issus de cet investissement se sont éteints ou quand ils ont été transférés et que la SGAM AG2R LA MONDIALE a également transféré tous les risques et avantages liés à leur propriété.

Évaluation des placements immobiliers

Les immeubles de placement regroupent les biens immobiliers (terrains et constructions) détenus par le Groupe afin d'en retirer des loyers et valoriser le capital investi plutôt que de l'utiliser dans le cadre de l'exploitation du Groupe.

Conformément à l'option ouverte par la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, la SGAM AG2R LA MONDIALE a opté pour le modèle d'évaluation au coût de ses immeubles à l'exception de ceux en représentation de contrats en unités de comptes qui sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des immeubles évalués au coût est par ailleurs communiquée en note 5.3.1. de l'annexe. Cette juste valeur est déterminée sur la base des expertises quinquennales et des révisions annuelles effectuées par un expert indépendant agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition y compris frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

4.2.6. Dépréciation des placements

Obligations et titres assimilés, placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et titres de créances disponibles à la vente

À chaque date d'arrêt des comptes, les sociétés du Groupe vérifient s'il existe un indice de pertes de valeur, individuellement pour chacun des actifs financiers significatifs et collectivement pour les autres actifs financiers puis collectivement pour les groupes d'actifs financiers présentant un risque de crédit similaire pour lesquels il n'existe pas d'indice de dépréciation (selon les critères retenus tels que difficultés financières de l'émetteur, défaut de paiement des intérêts ou du capital, probabilité de faillite croissante de l'émetteur ou disparition du marché actif pour cet instrument ...).

Pour les obligations, une dotation aux

provisions est comptabilisée en compte de résultat en cas de survenance d'un risque de crédit traduisant un risque de recouvrabilité des sommes dues par l'émetteur des titres. Si ce risque diminue ou disparaît, la provision peut être reprise partiellement ou totalement. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Pour les actions classées en « actifs disponibles à la vente », une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût est une indication de perte de valeur des titres. C'est le cas des actions, en situation de pertes latentes pendant une période continue de 6 mois ou plus précédant la date de clôture, ou supérieures à 20 % de la valeur nette comptable à la date de clôture.

Si une telle situation existe pour les actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation de cet actif financier précédemment enregistrée dans le compte de résultat – fait l'objet d'une provision pour dépréciation constatée au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation enregistrées dans le compte de résultat ne sont reprises dans le compte de résultat qu'à partir du moment où l'actif est vendu ou décomptabilisé.

Actifs immobiliers

Conformément aux dispositions des normes IFRS, une provision pour dépréciation est déterminée ligne à ligne dès lors que la valeur comptable de l'immeuble concerné est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur, diminué des coûts estimés de vente.

4.2.7. Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments dérivés dans une optique de couverture à la hausse ou à la baisse des taux d'intérêts, principalement de manière à couvrir le taux de rendement de l'actif général.

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur au bilan dans le poste « instruments dérivés ». Ceux qui sont définis comme instruments de couverture doivent satisfaire à des conditions strictes de documentation et de démonstration de l'efficacité de la relation de couverture. Dans

ce cas, la comptabilité de couverture peut s'appliquer. L'instrument est toujours évalué à la juste valeur mais la comptabilisation du gain ou de la perte suit les modalités applicables à la relation de couverture à laquelle il se rattache.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur consiste à couvrir les variations de prix d'un actif ou d'un passif. Dans ce type de couverture, le dérivé est réévalué à sa juste valeur avec impact en résultat. En contrepartie et par exception, la variation de l'élément couvert est également comptabilisée en résultat. Ce traitement permet de neutraliser les variations de valeur du dérivé dans le compte de résultat à la part inefficace près.

La SGAM AG2R LA MONDIALE n'a pas opté pour la comptabilité de couverture de juste valeur.

Couverture des flux de trésorerie

La couverture des flux de trésorerie vise à couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie en fixant les flux futurs d'un actif, d'un passif ou d'une simple transaction future. La part efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture par rapport à l'élément couvert est comptabilisée en capitaux propres tandis que la part inefficace est reprise dans le compte de résultat.

La SGAM AG2R LA MONDIALE n'a pas opté pour la comptabilité de couverture des flux de trésorerie.

Autres instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ne remplissent pas les critères requis par la comptabilité de couverture sont enregistrés à la juste valeur par résultat

4.2.8. Frais d'acquisition reportés

Au sein de la SGAM AG2R LA MONDIALE, les frais d'acquisition concernent essentiellement des contrats de type assurance ou à participation discrétionnaire entrant dans le champ de la norme IFRS 4. Par application de cette norme, l'évaluation et la comptabilisation des frais d'acquisition pour ce type de contrats restent identiques aux critères précédemment appliqués en normes françaises tandis que les critères applicables aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont ceux de la norme IAS 39.

Lorsque la structure de commissionnement le justifie, les frais engagés lors de l'acquisition de contrats d'assurance vie

et d'investissement avec participation discrétionnaire sont capitalisés à l'actif du bilan alors que ceux relatifs à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont directement comptabilisés par résultat.

Les frais affectables à l'acquisition des contrats IFRS 4 sont portés à l'actif des comptes combinés. Ces frais comprennent principalement les commissions, les frais de souscription et d'émission des polices.

Les frais d'acquisition reportés ne sont pas limités à l'écart de zillmrisation mais reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés y compris la marge financière. Celle-ci tient compte de taux de rendement prévisionnels des actifs, prudemment évalués.

Seuls sont différés et donc activés les coûts d'acquisition qui seront compensés par des produits futurs. Les frais d'acquisition couverts par des produits immédiats ou en excédent des produits futurs ne sont pas différés.

La méthode d'amortissement s'effectue par familles homogènes de produits. Les frais sont amortis sur la durée estimée des contrats au rythme de dégagement des marges futures, qui sont réévaluées à la clôture de chaque exercice.

En conséquence de l'activation des frais d'acquisition, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmrisées.

4.2.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend la caisse et les comptes bancaires débiteurs.

4.2.10. Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, la quote-part des plus et moins-values latentes de placements, nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, dont la variation de juste valeur ne passe pas par résultat, ainsi que la réserve de capitalisation.

4.2.11. Dettes perpétuelles

Les titres super subordonnés sont classés en capitaux propres.

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la

date de paiement des intérêts sont classés en instrument de capitaux propres. Tous les autres titres de dettes, perpétuelles ou remboursables, sont classés en dettes financières.

La charge financière (intérêts) liée à ces titres super subordonnés reclassés en capitaux propres n'est plus comptabilisée en résultat mais directement par prélèvement sur les capitaux propres.

4.2.12. Passifs techniques et financiers

Classification des contrats

Le Groupe classe son portefeuille de contrats d'assurance et d'investissement selon les catégories suivantes :

- passifs liés à des contrats d'assurance ;
- passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) ;
- passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et sans participation discrétionnaire.

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire et contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

La SGAM AG2R LA MONDIALE contracte des engagements qui transfèrent soit un risque

d'assurance soit un risque financier voire les deux. Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif. Quand l'événement sur lequel repose le risque d'assurance survient, la prestation est comparée à celle au cas où cet événement ne survient pas afin de déterminer si le risque d'assurance est significatif. Les contrats d'assurance peuvent également inclure un risque financier.

Les contrats d'investissement sont des contrats où seul un risque financier est transféré.

Les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire

Par application de la norme IFRS 4 (principes IFRS assurance en phase I), l'évaluation des provisions techniques sur les contrats d'assurance ou à participation discrétionnaire suit les principes précédemment retenus par le Groupe en application des normes locales.

Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la mortalité, la performance des investissements, les taux de rachat et l'évolution des dépenses. Ces hypothèses s'appuient initialement sur les meilleures estimations basées sur l'expérience à la date de tarification. Elles tiennent compte d'une marge pour risque entre autre au travers d'un taux d'actualisation prudent. Ces hypothèses sont revues annuellement, comparées à des expériences récentes et si nécessaire mises à jour.

En application des méthodes préférentielles prévues par le Règlement CRC 2000-05, les provisions mathématiques sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs. Elles sont, en France, calculées par référence aux tables homologuées sur la base de données publiées par l'INSEE ; la prise en compte des effets des tables prospectives sur les provisions de rentes en cours de constitution faisait l'objet dans les comptes sociaux d'un étalement régulier sur 15 ans depuis l'exercice 1993 ; les rentes en service étant provisionnées sur la base de tables prospectives. En 2006, l'arrêté du 1^{er} août 2006 (publié au Journal officiel le 28 août 2006) a

homologué les nouvelles tables de mortalité par génération sexuée TGH05 (masculine) et TGF05 (féminine). Ces nouvelles tables distinguent les populations assurées en fonction de leur année de naissance (génération à partir de 1900 jusque 2005) et leur sexe.

Dans les comptes sociaux, les nouvelles tables ont été appliquées aux rentes en service. En revanche, les rentes en cours de constitution n'ont été impactées par les nouvelles tables dans les comptes sociaux qu'à partir du 1^{er} janvier 2007, avec une répartition de leurs effets sur une période de 15 ans au maximum. Pour l'établissement des comptes combinés, aucun étalement de l'incidence des changements d'estimation n'est pratiqué.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Concernant l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement du capital.

Pour l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes restant à payer, augmentée des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes d'invalidité et d'incapacité sont calculées en utilisant les tables réglementaires requises par l'article R.931-10-14 du code de la Sécurité sociale et un taux d'actualisation compris dans la limite réglementaire.

Lorsqu'une société combinée fait usage, dans ses comptes sociaux, des possibilités accordées par la réglementation en matière d'étalement de constitution des provisions techniques, la totalité de l'engagement est provisionnée dans les comptes combinés.

Il en est ainsi des provisions destinées à maintenir les garanties décès pour les personnes en arrêt de travail au 1^{er} janvier 2002 et les nouveaux arrêts de travail survenus depuis le 1^{er} janvier 2002, en application de l'article 34 de la loi du 17 juillet 2001 complétant la Loi Evin du 31 décembre 1989. Ces provisions sont prises en compte pour la totalité de l'engagement dans les comptes combinés.

La loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a entraîné le relèvement

de l'âge légal d'ouverture des droits à retraite de 60 à 62 ans d'ici 2018, ainsi que la liquidation de la retraite sans décote de 65 à 67 ans dans le même intervalle, au rythme de 4 mois supplémentaires par an dès le 1^{er} juillet 2011.

Cette réforme a un impact important sur les passifs en prévoyance, notamment collectifs, car les contrats stipulent la plupart du temps que les rentes d'invalidité doivent être versées jusqu'au moment du départ à la retraite. Décaler cet âge revient donc mécaniquement à allonger la durée de versement des rentes d'incapacité et d'invalidité d'une part, et à augmenter la durée de maintien des garanties décès d'autre part. Cela implique un accroissement du niveau des provisions des organismes assureurs.

L'article 26 de la loi du 9 novembre 2010 complète ainsi la loi n°89-1009 du 31/12/1989 (dite « loi Evin ») et notamment son article 31 au travers de mesures spécifiques applicables pendant une période transitoire (de la date de promulgation de la loi le 10/11/2010 au 31/12/2015). Ces dispositions particulières prévoient :

- la possibilité d'étaler le complément de provision nécessaire jusqu'au 31/12/2015, pour les contrats, conventions et bulletins d'adhésion conclus avant le 10/11/2011.
- le versement d'une indemnité de résiliation (sauf si reprise totale des engagements par le nouvel organisme assureur), en cas de résiliation ou non renouvellement du contrat, de la convention ou du bulletin d'adhésion pendant la période transitoire précitée.

En complément, l'année 2011 a de nouveau été marquée par un impact significatif avec la nouvelle mesure relative à l'article 88 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012, visant à raccourcir d'un an la phase transitoire de recul de l'âge de départ à la retraite (passage d'un horizon 2018 à 2017).

Parallèlement à ces évolutions de textes, le traitement comptable retenu par le Groupe AG2R LA MONDIALE privilégie :

- pour les comptes sociaux en normes françaises, l'application stricte des textes qui prévoient l'étalement de la charge complémentaire, à l'exception des contrats résiliés ;
- pour les comptes combinés en normes IFRS la vision la plus économique, prudemment estimée et intermédiaire entre un étalement total de la charge complémentaire permis par les textes et une absence d'étalement

de cette charge qui ne prendrait en compte ni le droit octroyé par la loi à l'organisme d'assurance en cas de résiliation, ni les ressources futures que constituent les majorations tarifaires compensatoires ou les diminutions de garantie.

- le traitement comptable retenu dans les comptes combinés vise à ne pas reporter dans le futur d'éventuelles pertes qui résulteraient de l'insuffisance des majorations tarifaires futures (ou diminution de garanties) et indemnités de résiliation probables au regard de la charge résiduelle de provisionnement à couvrir chaque année.

Les provisions pour risques croissants sont constituées pour les assurés des contrats individuels ayant atteint l'âge de 55 ans et dont la cotisation devient viagère à compter de ce moment.

Une provision pour risques croissants est également constituée pour les opérations d'assurance contre les risques incapacité et invalidité.

Les provisions pour risques en cours sont constatées lorsque la charge des sinistres futurs, frais de gestion inclus et compte tenu de produits financiers futurs prudemment estimés et dans le respect imposé par le Code des assurances, est estimée supérieure aux primes jusqu'à la prochaine échéance de révision de la prime.

Les contrats d'investissements sans participation discrétionnaire

Les contrats d'investissements sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités comme des passifs financiers entrant dans le champ de la norme IAS 39. Ces contrats sont donc comptabilisés :

- soit en juste valeur avec la variation allant au compte de résultat. Il s'agit principalement des contrats libellés en unités de comptes.
- soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La comptabilité de dépôt est appliquée à tous ces contrats. Les primes nettes reçues de ces contrats ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires ; l'ensemble des chargements associés à ces contrats sont enregistrés au compte de résultat au poste « autres produits d'exploitation ».

4.2.13. Test de suffisance des passifs

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du caractère suffisant des

passifs d'assurance (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises). Ce test s'appuie sur une valeur actuelle des marges du portefeuille qui est comparée aux engagements pris vis-à-vis des clients. Il inclut des risques spécifiques comme les options et garanties ne faisant pas l'objet de règles de provisionnement détaillées en normes françaises. Le taux d'actualisation du risque est le taux de marché plus une prime de risque calculée sur la base de la moyenne du secteur d'activité.

Les insuffisances éventuelles sont provisionnées avec pour contrepartie un impact en résultat.

La SGAM AG2R LA MONDIALE n'a pas eu, à ce titre, que ce soit pour les exercices 2010 et 2011, à enregistrer de provisions supplémentaires.

4.2.14. Méthode d'affectation des charges par destination

Le référentiel IFRS permet de conserver la répartition des charges par destination que le Groupe applique suite à l'arrêté du 20 juin 1994 relatif au nouveau plan comptable assurance. Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions des sociétés.

La démarche retenue par la SGAM AG2R LA MONDIALE pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service.

À l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlements des prestations, gestion des placements et autres services techniques.

4.2.15. Plus et moins-values de cessions intra-groupe

Les plus et moins values réalisées sur les cessions internes sont éliminées avec application de participation aux bénéfices différée. De plus, les résultats dégagés lors des cessions internes portant sur des titres de participation de sociétés combinées sont retraités.

4.2.16. Participation aux bénéfices différée

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux participations des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les compagnies. Elles sont destinées à être versées aux assurés et à accroître leurs

garanties après incorporation aux provisions mathématiques.

4.2.17. Provision pour participation aux bénéfices différée et comptabilité reflet

La comptabilité reflet est appliquée par le Groupe aux contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire : lorsque des plus ou moins values latentes sont comptabilisées, une provision pour participation aux bénéfices est enregistrée. À toute plus ou moins value latente sur les actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat est associé un impact de la comptabilité reflet en compte de résultat. De la même façon, à toute plus ou moins value latente sur les actifs disponibles à la vente enregistrée par capitaux propres, correspond un impact de la comptabilité reflet comptabilisé en capitaux propres.

Cette provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée d'une part sur la base des participations aux bénéfices octroyées aux assurés dans les années passées et d'autre part sur les éléments provisionnels de l'ensemble AG2R LA MONDIALE.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires.

4.2.18. Impôts différés

Ils sont comptabilisés en appliquant l'approche bilan de la méthode du report variable.

Il n'est pas constaté d'impôts différés sur les retraitements d'opérations intra-groupe liés à des titres de participations.

En ce qui concerne la prise en compte des actifs et passifs d'impôts différés :

- l'impôt différé passif est toujours comptabilisé (hormis le cas précité) ;
- en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

4.3. Les retraitements de combinaison Homogénéisation des comptes sociaux

Les comptes des filiales combinées qui n'appliquent pas le plan comptable assurance sont transposés par l'intermédiaire d'une interface qui permet le passage des comptes individuels aux comptes Groupe.

Provisions pour dépréciations à caractère durable

Les éventuelles provisions constituées par la SGAM AG2R LA MONDIALE sur les titres

de ses participations consolidées sont neutralisées.

Provisions pour risques et charges

Les provisions comptabilisées à titre prudentiel et dont la probabilité de sortie de ressources est faible sont neutralisées.

Provisions pour risque d'exigibilité

Ces provisions sont constituées dans les comptes sociaux des entreprises d'assurance françaises du Groupe lorsque la valeur globale des actions, immeubles et titres inscrits au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces biens. Dans les comptes combinés IFRS, ces provisions ne sont pas maintenues. Elles sont remplacées par les dépréciations IFRS sur les titres ou les immeubles tels que les tests de dépréciation les font apparaître.

Provisions pour égalisation

Dans la mesure où elles ne correspondent pas à un engagement envers les assurés ou souscripteurs de contrats, ces provisions sont éliminées en consolidation, conformément aux dispositions en vigueur. Pour rappel, elles sont définies selon les articles R.331-3 et 331-6 du Code des assurances et sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès ou contre les risques de dommages corporels.

Intérêts minoritaires

La totalité du résultat de la tontine Pasiphaé est reprise à ce poste.

Réserve de capitalisation

Pour rappel, la réserve de capitalisation a connu en 2010 une évolution réglementaire (Loi de finance 2011), avec une fiscalisation dès les comptes sociaux.

En ce qui concerne les flux de période de la réserve de capitalisation, les mouvements de l'exercice de cette réserve, affectant le compte de résultat dans les comptes individuels, sont toujours annulés.

Le retraitement ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existait une probabilité forte de cession à court terme qui entraînerait une reprise de cette réserve.

Dans les comptes sociaux, la dotation à la réserve de capitalisation n'est plus déductible et la reprise de cette réserve n'est plus taxable. Cette modification revient à considérer que les plus ou moins values obligataires qui

donnent lieu à dotation/reprise de réserve de capitalisation entrent dans le calcul de l'impôt (non déductibilité des flux sur la réserve de capitalisation). La charge ou le produit théorique d'impôt lié au retraitement fiscal est comptabilisé en compte non technique (avec contrepartie réserve de capitalisation) et contribue au résultat non technique de l'entreprise ; ce flux est neutralisé dans les comptes consolidés.

Impôts différés

Ils sont constatés dans les comptes combinés en application des principes de consolidation. Il n'est pas constaté d'impôt différé dans les comptes sociaux.

Les impôts différés sont constatés en fonction du taux applicable lors de leur survenance. Si ce taux est connu à l'avance, il est retenu ; à défaut, on retient le taux applicable au titre de l'exercice où ils sont constatés.

La dernière loi de Finances a engendré une majoration de 5% de l'impôt sur les sociétés pour l'impôt payé en 2012 et 2013, avec par conséquent un taux de 36,10 % à court terme pour les comptes sociaux. De façon concrète, dans les comptes consolidés, le taux de 34,43 % s'applique pour l'ensemble des impôts différés sauf pour les cas dont on sait de façon sûre qu'ils se dénoueront dans les 2 ans. A titre d'exemple, les retraitements IFRS liés à la revalorisation des placements s'inscrivent dans une perspective de moyen - long terme (pour l'essentiel, les placements seront conservés au-delà de 2013) et le taux utilisé est donc de 34,43 %.

En application de la norme IAS 12, le Groupe ne pratique pas d'actualisation des flux pour déterminer ses provisions d'impôts différés. Les impôts différés naissent de la différence temporelle apparaissant entre la base taxable des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les comptes combinés. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le profit d'impôts sera utilisable.

Engagements sociaux

Les engagements sociaux de la SGAM AG2R LA MONDIALE sont estimés sur la base de données actuarielles et de la méthode des unités de crédit projetés : les droits des salariés sont calculés sur la base de la Convention collective ou conformément aux engagements contractuels avec un âge moyen de départ à la retraite établi par catégorie de personnel, les tables de mortalité TF 00/02 et TH 00/02 et

le taux d'actualisation qui fait référence à un taux sans risque de marché de même maturité que les engagements. Ce taux déterminé à partir du taux de rendement des obligations d'entreprises de 1ère catégorie s'élève pour l'exercice 2011 à 4 %.

Les régimes pris en compte sont à cotisations définies ou à prestations définies. Les régimes à prestations définies sont les suivants : les médailles du travail, les indemnités de fin de carrière et les régimes chapeaux.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, le Groupe n'est engagé qu'au versement annuel des cotisations à un fond d'assurance. La société concernée est Arial assurance. Les cotisations sont indiquées en annexe.

Dans le cas des régimes à prestations définies, les passifs ou les actifs du régime sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle (la part acquise de la valeur actuelle des engagements futurs) et la juste valeur des actifs des plans d'assurance. La méthode du corridor n'est pas retenue par le Groupe. Le coût, les pertes et gains actuariels de période sont passés directement par résultat.

Réassurance interne

Les flux résultant des traités de réassurance interne sont éliminés et les comptes établis par les cédantes sont comptabilisés sans décalage chez les cessionnaires..

4.4. La présentation des comptes

La présentation du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe a été réalisée conformément aux principes édictés par les normes et aux pratiques actuellement en vigueur.

Présentation de l'information sectorielle

Des comptes de résultat et bilans sectoriels par activités sont présentés au début des états financiers. Ils comportent une décomposition selon les trois grands types de canaux de distribution :

- réseau salarié ;
- courtage ;
- partenariat ;
- et « autre », relatif aux autres activités non significatives de type gestion d'actifs, holding ou vini-viticole.

Il n'a pas été réalisé de décomposition géographique des états financiers dans la

mesure où l'essentiel de l'activité s'exerce en France. Le tableau de détail du chiffre d'affaires mentionne cependant la part hors France, à savoir Luxembourg.

Le secteur « autres activités » est marginal. Les éléments s'y rapportant sont regroupés sous la ligne « autres produits nets » dans le compte de résultat.

Les éliminations des opérations inter sectorielles sont positionnées dans chacun des postes du bilan ou du compte de résultat.

Tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe est établi selon la méthode indirecte.

Les acquisitions et cessions de placements (actions, obligations et autres) et les revenus des placements ont été classés dans la catégorie « flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ». Les émissions ou rachats de dettes subordonnées (et intérêts associés) ainsi que les dividendes reçus ou versés ont quant à eux été inclus dans la partie « flux de trésorerie provenant des activités de financement ».

comptes combinés 2011

5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

5.1. Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	2011			2010		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
La Mondiale Partenaire	7 124		7 124	7 124		7 124
68 Faubourg	9 623	-9 623	0	9 623	-9 623	0
La Mondiale	13 242		13 242	13 242		13 242
Aprep	6 915		6 915	6 915		6 915
Prado Épargne	4 962		4 962	4 962		4 962
Écarts d'acquisition actif au 31 décembre 2011	41 866	-9 623	32 243	41 866	-9 623	32 243

La valeur nette comptable antérieure à la date de première application des normes IFRS a été figée en colonne "Brut".

5.2. Autres actifs incorporels

L'objectif de ce tableau est de distinguer au sein des actifs incorporels les valeurs de portefeuille et les logiciels. Il a aussi pour but de mettre en évidence les flux de la période en termes d'acquisition / cessions et d'amortissements.

2011 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Sortie de périmètre	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation / Amortisse- ment au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Sortie de périmètre	Dépréciation / Amortisse- ment au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de porte- feuille	14 377	0	305	-850		13 832	-6 883	0	-703	212		-7 374	6 458
Logiciels	129 982	0	11 305	-3 660		137 627	-108 060	0	-8 857	423		-116 494	21 133
Autres	1 585	0	0	0		1 585	-544	0	-17	0		-561	1 024
Total	145 943	0	11 610	-4 510	0	153 043	-115 487	0	-9 576	635	0	-124 428	28 615

2010 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Sortie de périmètre	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation / Amortisse- ment au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Sortie de périmètre	Dépréciation / Amortisse- ment au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de porte- feuille	14 377	0	0	0	0	14 377	-6 200	0	-801	118	0	-6 883	7 494
Logiciels	124 264	0	12 510	-6 792	0	129 982	-99 014	0	-9 059	13	0	-108 060	21 922
Autres	1 646	0	0	-61	0	1 585	-538	0	-21	14	0	-544	1 040
Total	140 287	0	12 510	-6 853	0	145 943	-105 752	0	-9 881	145	0	-115 488	30 456

5.3. Notes sur les placements

5.3.1. Décomposition des placements

Ce tableau vise à fournir la décomposition des placements selon les catégories IFRS et les intentions de détention.

2011

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements comptabilisés au coût								
Immobilier d'exploitation	234 547	-237	-33 320		200 990	0,34	223 551	22 561
Immobilier de placement	2 344 593	-14 253	-233 581		2 096 759	3,56	2 859 397	762 638
Placements disponibles à la vente								
Parts de sociétés immobilières	596	0		271	867	0,00		
Obligations	35 748 206	-69 990	119 877	193 963	35 992 056	61,13		
OPCVM	646 106	-134 643		101 644	613 107	1,04		
Actions	3 238 847	-1 157 898		419 908	2 500 857	4,25		
Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat								
Immobilier					44 860	0,08		
Obligations					396 583	0,67		
OPCVM					1 069 238	1,82		
Instruments dérivés					55 757	0,09		
Prêts et créances								
Prêts	2 499 718	-2 254			2 497 464	4,24		
Total des placements hors unités de compte					45 468 538	77,23		785 199
Immobilier (comptabilisé en juste valeur par résultat)					62 470	0,11		
Autres placements (comptabilisés en juste valeur par résultat)					13 344 691	22,67		
Total des placements représentant les contrats en unités de compte					13 407 160	22,77		
Total des placements					58 875 699	100,00		785 199

comptes combinés 2011

2010

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements comptabilisés au coût amorti								
Immobilier d'exploitation	242 940	-2 043	-31 411		209 486	0,38	229 320	19 834
Immobilier de placement	2 376 030	-15 518	-200 062		2 160 450	3,87	2 931 397	770 947
Placements disponibles à la vente								
Parts de sociétés immobilières	910	0	0	150	1 060	0,00		
Obligations	33 073 514	-32 467	122 643	531 278	33 694 968	60,34		
OPCVM	561 744	-133 886	0	128 983	556 841	1,00		
Actions	3 633 111	-1 018 424	0	547 986	3 162 673	5,66		
Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat								
Immobilier					26 385	0,05		
Obligations					179 778	0,32		
OPCVM					1 220 815	2,19		
Instruments dérivés					6 044	0,01		
Prêts et créances								
Prêts	321 602	-1 966	0	0	319 636	0,57		
Total des placements hors unités de compte					41 538 136	74,39		790 781
Immobilier (comptabilisé en juste valeur par résultat)					44 288	0,08		
Autres placements (comptabilisés en juste valeur par résultat)					14 257 634	25,53		
Total des placements représentant les contrats en unités de compte					14 301 922	25,61		
Total des placements					55 840 058	100,00		790 781

5.3.2. Tableau de variation des valeurs brutes de l'immobilier d'exploitation et de placement

Ce tableau met en évidence les flux de période (acquisition, cessions...) des valeurs brutes relatifs à l'immobilier du Groupe évalué au coût, en distinguant immobilier d'exploitation et de placement. Pour réconcilier le solde avec les montants présentés au bilan, il convient d'ajouter les amortissements et éventuelles dépréciations (voir 5.3.1).

2011					
(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture
Immobilier d'exploitation	242 943	13 513	-76	-21 833	234 547
Immobilier de placement	2 376 028	61 376	-113 544	20 733	2 344 593
Total	2 618 971	74 889	-113 619	-1 100	2 579 140

2010					
(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture
Immobilier d'exploitation	33 331	1 298	-4 076	212 390	242 943
Immobilier de placement	2 440 556	177 584	-59 223	-182 889	2 376 028
Total	2 473 887	178 882	-63 299	29 501	2 618 971

La colonne "Transferts" regroupe essentiellement des immobilisations en cours et des reclassements de poste à poste.

5.3.3. Détail des instruments financiers dérivés

Nature de la relation de couverture (en milliers d'euros)	ACTIF			
	2011		2010	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Instruments dérivés isolés				
Swaps	835 647	43 495	968 648	8 712
Forwards	375 135	12 262	222 738	-12 238
Instruments dérivés	1 210 782	55 757	1 191 386	-3 526

Nature de la relation de couverture (en milliers d'euros)	PASSIF			
	2011		2010	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	446 882	-63 836	138 000	-9 570
Forwards	162 408	-12 329		
Instruments dérivés	609 290	-76 165	138 000	-9 570

Tous les instruments dérivés sont des instruments négociés sur un marché de gré à gré.

Les swaps de taux permettent d'échanger la nature des taux d'intérêt (taux fixe ou taux variable) perçus sur les actifs ou payés sur les passifs.

Ces swaps de taux d'intérêt sont utilisés comme instruments de couverture afin de réduire le risque de taux lié aux engagements de versement d'intérêts sur les passifs. Ils sont adossés à des investissements obligataires afin d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

En 2011, les instruments dérivés sont présentés distinctement, soit à l'actif, soit au passif en fonction du sens de chaque ligne d'actifs. La présentation des données 2010 était réalisée conformément à la nature de la couverture mise en place. Non compensées, les positions 2010 seraient de 21,6 M€ à l'actif et de -27,7 M€ au passif.

comptes combinés 2011

5.4. Part des réassureurs dans les passifs techniques et financiers

Ce tableau a pour objectif de mettre en évidence la part des réassureurs dans les passifs techniques et financiers selon les catégories de classification IFRS : contrats d'assurance ou d'investissement. Les parts en euros et en unités de compte sont réparties au sein de ces deux catégories et les parts avec ou sans participation discrétionnaire sont présentées au sein des contrats d'investissements.

Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2011	2010	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance en euros	1 503 316	1 480 325	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	1 399	1 415	
Total	1 504 715	1 481 740	A

Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers liés à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2011	2010	
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	27 552	23 974	
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	18 389	3 021	
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	-	-	
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire		12 855	
Total	45 941	39 850	B

Réconciliation avec le solde au bilan	2011	2010	
Part des réassureurs dans la participation aux bénéfices	83 577	68 855	C
Total de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 634 233	1 590 445	A + B + C

5.5. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2011	2010
Primes acquises non émises	820 854	864 234
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	285 785	255 948
Créances nées d'opérations de réassurance	151 897	105 974
Participation bénéficiaire différée active	684 455	544 789
Total	1 942 991	1 770 945

La participation bénéficiaire différée active est présentée ci-dessous par nature de retraitement.

À l'exception de la participation bénéficiaire différée active, il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

5.5.1. Participation bénéficiaire différée active

(en milliers d'euros)	2011	2010
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat	39 564	-
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	105 098	-
Participation différée active relative à des plus values immobilières intragroupe	539 794	544 789
Total	684 455	544 789

Le Groupe SGAM AG2R LA MONDIALE a mis en place un test de recouvrabilité de la participation différée active basé notamment sur les flux de trésorerie. Celle-ci s'avère, en l'état actuel, largement recouvrable.

5.6. Autres créances

(en milliers d'euros)	2011	2010
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	13 771	11 385
Personnel	3 515	1 765
Autres créances	161 718	158 317
- Provisions pour dépréciation	-6 135	-6 750
Total	172 868	164 717

Il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

5.7. Autres actifs corporels d'exploitation

(en milliers d'euros)	2011	2010
Valeur brute	71 039	67 974
Amortissements	-51 195	-45 194
Valeur nette	19 844	22 780

Il s'agit des actifs corporels d'exploitation hors immobilier d'exploitation, catégorie qui est présentée au sein des placements.

comptes combinés 2011

5.8. Frais d'acquisition reportés

Ce tableau met en évidence les flux entre ouverture et clôture pour les frais d'acquisition reportés, à savoir essentiellement la capitalisation de nouveaux contrats et les amortissements de période.

(en milliers d'euros)	2011	2010
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	766 827	759 141
Capitalisation de nouveaux contrats sur la période	118 219	106 792
Nouveaux contrats de la période (valeur brute)	118 219	106 792
Cessions de filiales	54	
Portefeuilles de contrats destinés à être vendus		
Variation du périmètre des portefeuilles de contrats	-54	0
Amortissements de la période	123 408	103 931
Intérêts capitalisés	20 919	21 896
Pertes de valeurs reconnues au cours de la période		
Reprises de pertes de valeur		
Amortissements et pertes de valeur	-102 489	-82 035
Variation de change		
Autres variations (*)		-17 071
Autres variations	0	-17 071
Valeur nette au 31 décembre	782 503	766 827

Conformément aux principes énoncés dans la partie 4.2, ils ne sont pas limités à l'écart de zillmérisation. Les principaux paramètres retenus respectent les règles de prudence et se composent essentiellement d'une durée de vie des contrats limitée à 15 ans pour les frais engagés jusque 2004, durée portée à 22 ans à compter de 2005 et d'un taux d'actualisation de 1.75 %, soit 60% du taux moyen des emprunts d'Etat.

(*) : ajustement des paramètres de calcul.

5.9. Impôts différés

5.9.1. Mise en évidence des impôts différés actif et passif

L'incidence sur les postes d'impôts différés du bilan s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Impôts différés actif	276 746	292 551
Impôts différés passif	665 335	642 074
Incidence nette	-388 589	-349 523
inscrite à l'actif du bilan	13 747	15 215
inscrite au passif du bilan	402 336	364 738

Tous les impôts différés sont comptabilisés. Les impôts différés concernent essentiellement le groupe fiscal La Mondiale. En présentation bilan, les impôts actifs sont compensés avec les impôts différés passifs de la même entité fiscale.

Les impôts différés au titre des retraitements de consolidation s'élèvent respectivement à - 56 636 milliers d'euros à l'actif et à 151 285 milliers d'euros au passif.

5.9.2. Analyse des impôts différés par grandes natures de retraitement

(en milliers d'euros)	2011		2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires	70 383	251 051	80 855	227 887
Retraitements :				
frais d'acquisition reportés		253 262		245 592
provisions techniques	115 283	73 196	135 177	71 923
opérations intra-groupe	12 028	-7 569	11 781	-8 242
réserve de capitalisation	9 580	9 771	9 580	9 771
réévaluation des placements	67 473	48 858	53 215	59 971
autres retraitements	-261 000	-226 233	-275 393	-242 164
Incidence nette	13 747	402 336	15 215	364 738
		-388 589		-349 523

Les montants figurant en autres retraitements correspondent notamment à la compensation actif / passif des impôts différés, réalisée au sein de la même entité fiscale.

5.10. Autres comptes de régularisation

Ce poste intègrait 1 300 millions d'euros de titres pris en pension au 31/12/2010.

Ces éléments sont désormais présentés au sein de la ligne "prêts et créances" des placements, ce qui explique la forte diminution du poste.

comptes consolidés 2011

5.11. Dettes de financement

Les dettes de financement sont évaluées au coût.

Les titres subordonnés à durée indéterminée de La Mondiale Partenaire, de La Mondiale Europartner et d'Arial assurance sont détenus par La Mondiale et sont éliminés. Il en est de même pour les titres participatifs Pasiphae détenus intégralement par La Mondiale Partenaire ainsi que les titres subordonnés à durée indéterminée de Prima Epargne détenus par AG2R Prévoyance.

(en milliers d'euros)	échéance	2011	2010
Titres subordonnés à durée indéterminée	Durée indéterminée (option de rachat le 14/10/2013)	400 000	400 000
Titres subordonnés remboursables a	27/01/2013	15 000	15 000
Titres subordonnés remboursables b	23/12/2013	12 000	17 500
Titres participatifs	Durée indéterminée	20 000	20 000
Total		447 000	452 500

Caractéristiques des dettes de financement

	Taux d'intérêt applicable	Marché de cotation	Code ISIN
Titres subordonnés à durée indéterminée	5,875% jusqu'en 2013 puis Euribor 3 mois + 2,70% au delà	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg	FRO010021287
Titres subordonnés remboursables a	Euribor 6 mois + 0,50%	Non coté	Non applicable
Titres subordonnés remboursables b	Euribor 3 mois + 2,50% pour 6 000 K€ Euribor 3 mois + 1,80% pour 6 000 K€	Non coté	Non applicable
Titres participatifs	N/A	Non coté	Non applicable

5.12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

5.12.1. Décomposition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Les passifs techniques et financiers sont classés en contrats d'assurance et d'investissement, libellés ou non en unités de compte. Les tableaux suivants explicitent cette décomposition.

Passifs relatifs à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2011	2010	
Provisions mathématiques	23 636 583	23 172 685	
Provisions pour primes non acquises	1 398	1 410	
Provisions pour sinistres	1 063 091	1 169 641	
Autres provisions	793 104	739 088	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en euros	25 494 176	25 082 824	A
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	4 578 794	5 774 305	B
Total	30 072 970	30 857 129	

Passifs relatifs à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2011	2010	
Provisions mathématiques	16 608 167	15 124 338	
Provisions pour primes non acquises	-	-	
Provisions pour sinistres	17 036	14 123	
Autres provisions	448	331	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	16 625 651	15 138 792	C
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	35 230	41 280	D
Sous-total des passifs relatifs à des contrats d'investissement libellés en euros	16 660 881	15 180 072	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	5 703 965	5 437 479	E
Passifs financiers relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire	2 873 065	2 991 683	F
Sous-total des passifs relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte	8 577 030	8 429 162	
Total	25 237 911	23 609 234	
Réconciliation avec les soldes du bilan	2011	2010	
Total des passifs techniques hors unités de compte suivant tableau ci-dessus	42 155 057	40 262 896	A + C + D
Participation aux bénéfices sociale	632 888	640 910	
Total des passifs techniques et financiers hors unités de compte	42 787 945	40 903 806	

Total des passifs techniques et financiers libellés en unités de compte	13 155 824	14 203 467	B + E + F
--	-------------------	-------------------	------------------

L'agrégat "Participation aux bénéfices sociale" intègre des reclassements effectués en consolidation. Les éventuelles provisions pour risques croissants ou risques en cours sont classées dans la rubrique "autres provisions". Dans la mesure où la notion de juste valeur des contrats n'a pas encore été définie, le groupe attend la phase II des IFRS pour donner une définition et un montant adéquats de cette juste valeur.

5.12.2. Analyse de la variation des passifs techniques et financiers du 1^{er} janvier au 31 décembre

(en milliers d'euros)		2011			
		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1 ^{er} janvier	1	30 857 129	20 576 271	3 032 963	54 466 363
Primes	a	4 228 667	3 106 679	100 545	7 435 891
Prestations	b	3 555 336	2 255 803	241 483	6 052 622
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	391 908	40 622	-88 956	343 574
Résultat technique et autres	d	683 040	158 936	10 349	852 325
Transferts	e	-813	27 399	-26 585	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	-1 165 765	987 967	139 207	-38 591
Variations de change	g	220	5 417	2 953	8 590
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre	2	30 072 969	22 329 616	2 908 295	55 310 880

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

comptes combinés 2011

2011

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1 ^{er} janvier	1	1 481 742	23 974	15 876	1 521 592
Primes cédées	a	764 384	13 629	0	778 013
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	627 955	7 447	12 828	648 231
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c	93 744	-1 430	-23	92 291
Résultat technique et autres cédés	d	205 312	1 174	-15 364	191 121
Transferts	e	0	0	0	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	-1 888	0	0	-1 888
Variations de change	g	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre	2	1 504 715	27 552	18 389	1 550 656

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

2010

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1 ^{er} janvier	1	28 196 066	18 232 660	2 913 350	49 342 075
Primes	a	4 731 222	3 330 134	115 716	8 177 071
Prestations	b	2 822 919	1 811 384	194 819	4 829 122
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	1 213 586	999 244	202 147	2 414 976
Résultat technique et autres	d	503 711	151 059	8 177	662 947
Transferts	e	41 418	-26 625	-14 794	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	0	0	0	0
Variations de change	g	1 468	3 302	19 539	24 309
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre	2	30 857 129	20 576 271	3 032 963	54 466 363

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

2010

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1 ^{er} janvier	1	1 338 821	59 703	15 796	1 414 320
Primes cédées	a	726 881	9 040	1 348	737 269
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	550 445	5 283	870	556 598
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c	101 249	-1 337	435	100 347
Résultat technique et autres cédés	d	161 097	11 801	834	173 732
Transferts	e	26 349	-26 349	0	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	-15	0	0	-15
Variations de change	g	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre	2	1 481 742	23 974	15 876	1 521 592

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

5.13. Participation aux bénéfices différée passive relative à l'application de la comptabilité reflet

(en milliers d'euros)	2011	2010
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat	-	-15 914
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	-	282 849
Participation différée passive relative à d'autres retraitements	-	-
Total	-	266 935

5.14. Provisions pour risques et charges

5.14.1. Tableau récapitulatif des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	2011	2010
Provisions pour engagements sociaux	21 154	25 568
Provisions pour litiges	42 721	40 291
Provisions à caractère financier	4 800	4 839
Autres provisions pour risques et charges	1 203	8 683
Total	69 879	79 381

5.14.2. Analyse par nature des provisions pour risques et charges et explication de la variation de l'exercice

(en milliers d'euros)	provisions pour litiges	provisions à caractère financier	autres provisions pour risques et charges
Valeur comptable au 1er janvier 2011	40 291	4 839	8 683
Dotations de l'exercice	16 507	0	383
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées	-6 561	-39	-668
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées	-7 516	0	-7 195
Valeur comptable au 31 décembre 2011	42 721	4 800	1 203

Les provisions pour engagements de retraite font l'objet d'une analyse spécifique ci-après.

comptes combinés 2011

5.14.3. Provisions pour engagements de retraite

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles prises en compte pour ce calcul de provisions pour engagements de retraite sont explicitées dans le tableau récapitulatif ci-dessous. La SGAM étant la combinaison des deux périmètres La Mondiale et AG2R, leurs spécificités éventuelles sont mises en évidence dans ce tableau.

	Exercice 2011	Exercice 2010
Droits des salariés calculés sur la base de :	Périmètre La Mondiale : La convention collective nationale ; Départ à l'initiative du salarié. Périmètre AG2R : Accords d'entreprise ; Départ à l'initiative du Salarié.	Périmètre La Mondiale : La convention collective nationale ; Départ à l'initiative du salarié. Périmètre AG2R : Accords d'entreprise ; Départ à l'initiative du Salarié.
Age de départ à la retraite :	Périmètre La Mondiale : 62 ans pour les administratifs ; 65 ans pour les producteurs salariés de base, les échelons intermédiaires et les inspecteurs. Périmètre AG2R : Age de départ déterminé lorsque la durée de cotisation est atteinte.	Périmètre La Mondiale : 62 ans pour les administratifs ; 65 ans pour les producteurs salariés de base, les échelons intermédiaires et les inspecteurs. Périmètre AG2R : Age de départ déterminé lorsque la durée de cotisation est atteinte.
Probabilité de vie au terme :	Périmètres La Mondiale et AG2R : Table de mortalité sexué TF 00-02, TH00-02.	Périmètres La Mondiale et AG2R : Table de mortalité sexué TF 00-02, TH00-02.
Probabilité d'être présent dans la société au terme :	Périmètres La Mondiale et AG2R : Table de rotation du personnel par âge.	Périmètres La Mondiale et AG2R : Table de rotation du personnel par âge.
Evolution des salaires (y compris inflation) :	Taux de revalorisation générale des salaires : 3.5 % pour le périmètre La Mondiale et 3 % pour le périmètre AG2R.	Périmètres La Mondiale et AG2R : Taux de revalorisation générale des salaires : 3.5 %.
Taux de charges sociales	Périmètre La Mondiale: Administratif : 58.80 %, autres salariés : 49.04 % - Périmètre AG2R : 67 %	Périmètre La Mondiale : Administratif : 58.80 %, autres salariés : 49.04 % - Périmètre AG2R : Palier AG2R : 67 % ; Palier Prémalliance : 65 %.
Taux de rendement financier (y compris inflation) :	Périmètres La Mondiale et AG2R : 4 %	Périmètres La Mondiale et AG2R : 4%
Personnel assuré :	Périmètres La Mondiale et AG2R : Ensemble du personnel.	Périmètres La Mondiale et AG2R : Ensemble du personnel.
Date de mise à jour :	31/12/2011	31/12/2010

ANALYSE DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Analyse des éléments du passif et de l'actif de l'exercice	2011	2010
Valeur actualisée de l'obligation d'ouverture	111 424	99 669
Intérêts sur actualisation	4 299	4 082
Coût des services rendus de la période	5 048	5 436
Coût des services passés non comptabilisés		0
Effet liquidation, réduction		0
Prestations servies	-3 230	-6 282
Ajustements des droits acquis	1 315	2 378
Ecart actuariel généré pendant l'exercice	-15 389	6 140
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	103 467	111 424
Juste valeur des actifs à l'ouverture	85 237	74 094
Rendement attendu des actifs	3 311	2 617
Cotisations	819	8 440
Prestations servies	-4 331	-528
Ajustements des droits acquis		0
Cessions, acquisitions		0
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice	-1 569	614
Juste valeur des actifs à la clôture	83 466	85 237
Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat	2011	2010
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	103 467	111 424
Juste valeur des actifs de clôture	83 466	85 237
Valeur actuelle des obligations non financées		4 511
Reclassement entre provision mathématique et provision retraite	1 153	3 892
Coût des services passés non comptabilisés		0
Passif comptabilisé au bilan	21 154	25 568
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5 048	5 436
Intérêts sur actualisation	4 299	4 082
Rendement attendu des actifs de couverture	2 995	2 617
Ajustements des droits acquis	1 315	2 378
Profit / perte actuariel net comptabilisé au cours de l'exercice	-12 081	-11 684
Coût des services		0
Amortissement de l'exercice		0
Charge comptabilisée au compte de résultat	-4 414	-2 405

comptes combinés 2011

5.15. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2011	2010
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	737 660	615 044
Dettes nées d'opérations de réassurance	592 915	624 112
Total	1 330 575	1 239 156

Il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

5.16. Autres dettes

(en milliers d'euros)	2011	2010
Dépôts et cautionnements reçus	16 712	19 434
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	141 513	137 657
Personnel	35 427	39 079
Autres dettes	3 069 583	2 140 007
Total	3 263 234	2 336 177

A l'exception des dépôts reçus des locataires, il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

5.17. Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)	2011	2010
Engagements donnés		
Engagements de garanties (cautions et avals)	2 765	5 250
Engagements sur titres (nantissements)	102 349	108 140
Autres engagement donnés	3 720	2 269
Engagements reçus		
Engagements de garanties (cautions et avals)	19 579	57 261
Engagements sur titres (nantissements)	1 024 682	964 256
Autres engagements reçus	-	-

Les cautions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1. Primes ou chiffre d'affaires des autres activités par zone géographique

(en milliers d'euros)				2011	2010
	France	Union Européenne	Reste du monde	Total	Total
Primes de l'assurance vie	4 361 660	1 097 204		5 458 863	6 094 132
Primes de l'assurance non vie	1 887 127			1 887 127	1 959 815
Variation des provisions pour primes non acquises	12			12	141
Chiffre d'affaires des autres activités	41 279			41 279	36 472
Total	6 290 078	1 097 204	0	7 387 282	8 090 560

La zone géographique est définie par le pays d'émission de la prime ou du chiffre d'affaires.

6.2. Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2011	2010
Subventions liées aux majorations légales de rentes	14 960	15 101
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	17 823	16 999
Autres produits	14 436	8 794
Total	47 219	40 894

6.3. Produits financiers

Décomposition des produits financiers (en milliers d'euros)	Produits des placements		Plus values de cession		Etalement de la surcote décote sur obligations		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
	Placements immobiliers	207 846	214 571	77 176	54 251	-	-	285 022
Valeurs mobilières et prêts	1 704 809	1 562 432	528 707	552 178	67 840	66 081	2 301 357	2 180 691
Produits financiers sur placements hors unités de compte	1 912 655	1 777 003	605 883	606 429	67 840	66 081	2 586 379	2 449 513

Les valeurs mobilières concernent essentiellement des placements disponibles à la vente.

Les plus ou moins values sur cessions intragroupe (y compris d'immeubles) sont retraitées, avec application de participation bénéficiaire différée et d'impôt différé.

Le montant net des plus value de cessions sur les actifs disponibles à la vente est de 308 millions d'euros, dont 366 millions d'euros de plus value et -58 millions d'euros de moins value.

comptes combinés 2011

6.4. Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers

L'objectif de ce tableau est de mettre en évidence les variations de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers, y compris l'ajustement relatif aux variations des contrats en unités de compte.

La juste valeur par résultat correspond à l'option de juste valeur (pas de classement en trading).

(en milliers d'euros)	2011	2010
Variation de valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat	-43 847	3 582
Ajustement ACAV	-1 056 909	1 057 359
Variation de dépréciation	-347 029	-38 973
Total	-1 447 786	1 021 968

6.5. Charges des prestations des contrats

(en milliers d'euros)	2011	2010
Charge des sinistres	-5 882 878	-4 811 373
Charge des provisions d'assurance *	317 264	-3 707 670
Participation des assurés aux résultats	-1 423 318	-1 641 917
Total	-6 988 932	-10 160 960

* la charge des provisions d'assurance inclut la variation des provisions en unités de compte, ce qui explique notamment la variation matérialisée d'une année à l'autre.

6.6. Charges ou produits nets des cessions en réassurance

(en milliers d'euros)	2011	2010
Primes cédées	-797 754	-770 227
Cession de charges de sinistres	686 927	553 960
Cession de provisions techniques	-33 986	93 843
Commissions reçues des réassureurs	109 794	96 088
Participation aux résultats cédée	34 512	10 347
Résultat financier	1 433	1 337
Charge nette de réassurance	926	-14 652

6.7. Charges financières et de financement

Décomposition des charges financières (en milliers d'euros)	Frais de gestion des placements		Moins value de cession		Amortissements / Étalement de la surcote décote sur obligations		Autres charges financières		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
	Placements immobiliers	-39 555	-32 035	-48 410	-6 335	-52 266	-53 212	-	-	-140 231
Valeurs mobilières et prêts	1 797	-8 443	-239 479	-159 708	-51 504	-34 900	-49 524	-47 239	-338 710	-250 290
Charges financières sur place- ments hors unités de compte	-37 758	-40 478	-287 889	-166 043	-103 770	-88 112	-49 524	-47 239	-478 941	-341 872

Les amortissements des valeurs mobilières concernent uniquement les obligations au titre de l'étalement de la prime ou de la décote comptabilisées lors de l'achat ou de la souscription.

Les autres charges financières incluent 23,6 millions d'euros de charges de financement en 2011 contre 22,6 en 2010.

6.8. Charges de gestion

(en milliers d'euros)	2011	2010
Frais d'acquisition des contrats	-355 727	-375 660
Frais d'administration	-286 010	-268 602
Autres charges techniques	-98 053	-156 502
Total	-739 791	-800 764

comptes combinés 2011

6.9. Notes sur l'impôt sur les résultats

6.9.1. Tableau récapitulatif

(en milliers d'euros)	2011	2010
Charge d'impôt de la SGAM et des sociétés combinées	-62 231	-52 212
Retraitement d'impôts différés	-62 413	56 633
Total	-124 644	4 421

Un groupe fiscal a été constitué entre La Mondiale et ses principales filiales détenues à plus de 95 %. La convention d'intégration fiscale permet à La Mondiale de conserver le bénéfice éventuel des économies d'impôt.

6.9.2. Analyse par nature de la charge d'impôt et des retraitements d'impôts différés

(en milliers d'euros)	2011	2010
Charge d'impôt de la SGAM et des sociétés combinées	-62 231	-52 212
Impôts différés sur différences temporaires	-34 112	-44 812
Impôts différés relatifs au retraitement des frais d'acquisition reportés	-7 669	-5 413
Impôts différés relatifs au retraitement de provisions techniques	-21 168	-11 868
Impôts différés relatifs à la réévaluation des placements	1 608	177
Impôts différés relatifs au retraitement de la réserve de capitalisation	0	118 317
Impôts différés relatifs à d'autres retraitements	-1 072	232
Total des retraitements d'impôts différés	-62 413	56 633
Total	-124 644	4 421

6.9.3. Tableau de preuve d'impôt

Le tableau suivant a pour objectif de réconcilier la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt effective qui apparaît au compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2011	2010
Résultat avant impôt	366 828	274 288
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	-126 299	-94 437
Différences permanentes	780	19 676
Différences de taux	-156	-113
Impositions à taux réduit (revenus des placements)	-7 353	-14 183
Activation de différences temporelles non constatées à la clôture précédente		1 213
Activation de déficits fiscaux non constatés à la clôture précédente		
Résultats non soumis à l'impôt sur les sociétés	258	-10 840
Retraitements de consolidation non soumis à impôt différé	9 119	-18 555
Crédits d'impôts	532	635
Autres	-1 526	121 025
Charge d'impôt effective au compte de résultat	-124 644	4 421

La rubrique "Autres" inclut :

- pour l'exercice 2010, la taxe exceptionnelle et la reprise de l'impôt différé sur la réserve de capitalisation pour un total de 118 317 milliers d'euros.
- pour l'exercice 2011, la charge d'impôt complémentaire sur les entités fiscalisées du groupe dont le chiffre d'affaire dépasse 250M€.

6.10. Personnel

L'effectif permanent des sociétés de la SGAM AG2R LA MONDIALE au 31 décembre 2011 s'élève à 7 422 personnes.

Le chiffre de la partie AG2R inclut le personnel travaillant pour l'activité de retraite complémentaire.

Les engagements du Groupe pour les sociétés combinées, en matière de pensions et indemnités de départ à la retraite sont inscrits au compte de provisions pour risques et charges. Ils s'élèvent à 21,2 millions d'euros à fin 2011.

6.11. Informations sur les parties liées

L'objectif de cette partie est de donner un ensemble d'informations sur les parties liées avec AG2R LA MONDIALE, à savoir les entités du groupe combiné, les partenaires tels AEGON et les dirigeants. Ces informations sont classées par thèmes.

6.11.1. Réassurance

La Mondiale effectue des opérations de réassurance avec les sociétés La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner; dans ces cas, c'est La Mondiale qui remplit le rôle de réassureur.

AG2R effectue des opérations de réassurance avec de nombreuses entités du palier de combinaison, dont Arial assurance (filiale commune aux périmètres La Mondiale et AG2R).

Il peut s'agir d'opérations en acceptation, notamment avec AG.Mut, Arial Assurance (Prévoyance - Santé), Force Sud, Prima, Primamut ou d'opérations cédées, par exemple avec Force Sud et Isica Prévoyance.

6.11.2. Prestation de service

Les sociétés La Mondiale Gestion d'Actifs, GIE La Mondiale Cash et GIE La Mondiale Groupe ont des liens de prestations de service avec la majeure partie des entités consolidées du périmètre La Mondiale (prestations de gestion d'actifs et rétrocessions associées, refacturation de gestion de trésorerie, mise à disposition de moyens humains et informatiques).

La société Agicam (gestion d'actifs) a des liens de prestations de service avec la majeure partie des entités combinées du périmètre AG2R (prestations de gestion d'actifs, refacturation de gestion de trésorerie).

6.11.3. Emprunts subordonnés

La Mondiale a souscrit les emprunts subordonnés émis par les entités La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner.

La société Arial assurance a émis ses emprunts subordonnés pour moitié auprès de La Mondiale et pour moitié auprès d'AG2R.

AG2R Prévoyance a souscrit les emprunts subordonnés émis par les entités Prima et Primamut.

6.11.4. Rémunération des dirigeants

Au titre de l'exercice 2011, les sommes attribuées au titre de rémunérations, indemnités et avantages en nature aux dirigeants et mandataires sociaux du groupe AG2R LA MONDIALE ont été de 7 182 milliers d'euros, pour 6 400 milliers d'euros en 2010. Le montant des indemnités versées aux dirigeants et mandataires sociaux du périmètre La Mondiale a été de 351 milliers d'euros en 2011 et de 352 milliers d'euros en 2010.

Les membres du Comité de direction relevant du GIE La Mondiale Executive bénéficient depuis le 1^{er} janvier 1990, au-delà des dispositions prévues par la convention collective des personnels de direction, d'un régime de retraite complémentaire au titre de l'article 39 du code général des impôts.

Ce régime prévoit le versement d'une retraite supplémentaire au profit des membres du Comité exécutif qui quittent le Groupe et font valoir immédiatement leurs droits à la retraite, au plus tôt à l'âge de 60 ans, et avec au minimum 10 ans d'ancienneté en tant que membre de direction.

Son montant est égal à 10 %, majoré de 0,5 % par année d'ancienneté, du salaire moyen hors primes des 5 dernières années, plafonné à 25 % de ce salaire moyen.

Les membres du Comité de direction relevant du GIE AG2R bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire mis en place par accord d'entreprise et concernant l'ensemble du personnel du périmètre AG2R. Cet accord comprend :

- d'une part, un régime de retraite à cotisations définies financé par l'employeur et le salarié (tranche A : employeur 1,40% - salarié 0,60% et tranche B : employeur 2% - salarié 2%);
- d'autre part, un régime de retraite à prestations définies, entièrement à la charge de l'employeur prévoyant, sous condition d'ancienneté et dans le cadre d'un départ en retraite, une pension dont le montant ne peut excéder 58% du salaire brut de référence.

Enfin, un accord "garantie de ressources" prévoit sous condition d'avoir 20 ans d'ancienneté, le versement d'une rente différentielle, entre l'âge de départ en retraite et 65 ans, à hauteur de 70% du dernier salaire annuel brut. La pension de l'article 39 ne sera versée qu'au terme de la garantie de ressources si le collaborateur en bénéficie.

7. ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE CONFORMÉMENT A LA NORME IFRS 7

L'analyse des risques du Groupe, intégrant la nomenclature définie dans la directive Solvabilité 2 comporte deux parties :

- une partie explicative et qualitative sur les notions de risque d'assurance, de risque financier et de risque opérationnel ;
- une partie quantitative sur les risques de crédit, de marché et de liquidité.

7.1. Risque d'assurance

7.1.1. Description des principales garanties accordées

L'activité principale du Groupe AG2R LA MONDIALE consiste en la souscription de risques d'assurance non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail) et de risques d'assurance vie (épargne, retraite, décès), ce qui lui permet d'avoir une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale et de bénéficier des effets de diversification associés.

Les engagements du Groupe diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite, prévoyance et santé.

Engagements de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de cette catégorie de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'engagement porte sur le paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels les assurés portent le risque financier et pour lesquels les engagements assurés correspondent à des garanties complémentaires du type garantie de capital en cas de décès.

Les contrats d'épargne en euros regroupent les types de contrats suivants :

- capitaux différés avec contre-assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;

- termes fixes : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- mixtes : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;
- bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte

se caractérisent par l'absence de garantie principale en euros ; ils offrent toutefois des garanties complémentaires de paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Engagements de natures technique et financière pour les contrats de retraite

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite.

Les engagements sur les rentes viagères comportent des risques liés :

- à la durée viagère de versement, qui est aléatoire ;
- au taux d'intérêt technique, qui traduit la rémunération des fonds gérés.

Engagements de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance et de santé, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

Les contrats de risque ou de prévoyance santé regroupent différents types de garanties principales :

- **les garanties arrêt de travail** se caractérisent par le versement d'indemnités journalières ou de rentes d'invalidité en complément des prestations de la Sécurité sociale ;
- **les garanties santé** se caractérisent par le remboursement des frais de soins de santé en complément des prestations de la Sécurité sociale ;
- **les garanties dépendance** : le Groupe commercialise des garanties de versement d'un capital ou d'une rente viagère en cas de dépendance de l'assuré ;
- **les garanties en cas de décès** se caractérisent par le versement d'un capital ou d'une rente en cas de décès de l'assuré ;

ces garanties prennent la forme de contrats obsèques, avec le versement d'une somme permettant de couvrir les frais d'obsèques, d'un capital en cas de décès ou de rentes viagères au bénéfice du conjoint survivant ou temporaire au bénéfice des enfants.

7.1.2. Définition des risques d'assurance

Les risques d'assurance ou risque de souscription comportent trois composantes :

- **le risque de tarification** correspond à une insuffisance des primes pour faire face aux engagements pris (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré ou évaluation de la prime erronée).

Les lancements de nouveaux produits ou modifications de produits existants peuvent conduire à la matérialisation de ce type de risque. Afin de le mettre sous contrôle, une validation par la direction générale et les directions concernées (technique, marketing, risques) est opérée avant la décision de lancement de produit ou modification des garanties. Les garanties et options accordées au sein des produits sont régulièrement revues et suivies ;

- **le risque de provisionnement** correspond au risque que les provisions soient insuffisantes pour couvrir les engagements pris, du fait d'une mauvaise interprétation des données disponibles, d'une modification ultérieure des facteurs de risque ou de paramètres de calcul inadaptés ;
- **le risque catastrophe** correspond au risque d'être exposé de manière soudaine à un sinistre de fréquence faible mais de montant élevé ou à une accumulation de sinistres causés par un seul événement.

7.1.3. Politique de réassurance

La politique de réassurance du Groupe repose sur les principes suivants :

- offrir une protection complète tout en se couvrant contre tous les risques susceptibles de toucher le portefeuille. Cette couverture consiste notamment en :
 - des couvertures proportionnelles pour les contrats individuels ;
 - des couvertures proportionnelles pour les contrats collectifs prévoyance et santé ;
 - des couvertures non-proportionnelles en excédent de sinistre pour les contrats de prévoyance afin de protéger la rétention du Groupe en cas de cumul de contrats sur une même tête (collectifs et individuels) ;
 - des couvertures non-proportionnelles en excédent de sinistre par tête ou événement pour les contrats collectifs sur les risques prévoyance pour protéger la rétention du Groupe ;

- céder les risques auprès de réassureurs présentant des capacités de solvabilité satisfaisantes : la notation fait ainsi l'objet d'un suivi régulier ;
- ne laisser à la charge du Groupe qu'une rétention maîtrisée.

Contrôle et définition du plan de réassurance

Chaque année, le plan de réassurance du Groupe est présenté au comité actif-passif, qui analyse l'application de la politique retenue par la direction générale et propose les orientations et modifications à apporter lors du renouvellement.

La mise en application et la gestion de la réassurance relèvent de la direction de la réassurance. À cet effet, le principe de séparation des fonctions a été retenu entre l'établissement des documents contractuels et la gestion des comptes vis-à-vis des réassureurs. Cette gestion fait l'objet de contrôles (direction des risques / audit interne).

Chacune des couvertures de réassurance fait l'objet d'un traité de réassurance comprenant les conditions générales et les conditions particulières. La rédaction des traités est coordonnée avec l'ensemble des réassureurs pour avoir une cohérence de conditions générales et particulières.

Par ailleurs, à chaque nouveau produit, une étude de risque est menée pour apprécier les sinistres maximums probables et définir la couverture de réassurance la plus adéquate.

7.1.4. Maîtrise des risques d'assurance

La gestion des risques d'assurances est assurée par la direction des risques techniques du Groupe et structurée autour du comité actif-passif.

Le comité actif-passif est l'organisation faitière des travaux actuariels et de gestion des risques de nature technique. Il se réunit mensuellement et regroupe les différents représentants des services concernés (direction des risques techniques, direction technique de chacune des entités du Groupe, direction des investissements et du financement, Agicam, comptabilité, contrôle de gestion et actuariat d'inventaire).

Composé de deux commissions, santé-prévoyance et épargne-retraite, le comité actif-passif a pour missions :

- d'identifier et suivre les risques de nature technique (risques de marché, risques de crédit, risques de souscription) et de

- proposer les plans d'actions nécessaires à la gestion active de ceux-ci ;
- d'apporter une vision prospective des techniques d'évaluation du risque pour le Groupe ;
- de s'assurer de l'allocation efficiente des ressources du Groupe au regard de ces risques ;
- de valider les méthodes et outils actuariels afin d'établir la doctrine du Groupe en matière technique ;
- de contrôler la politique de réassurance mise en œuvre et son adéquation avec les objectifs de gestion du risque ;
- de s'assurer de la mise en commun des travaux réalisés.

Dans ce cadre, le comité actif-passif a notamment examiné au cours de l'exercice 2011 les principaux travaux d'analyse prospective et de contrôle qui ont été réalisés :

- contrôle des principaux risques techniques à partir de l'analyse des tableaux de bords de gestion actif-passif ;
- analyse du risque à la hausse et à la baisse des taux sur la base de projections actif-passif multiples, suivant divers scénarios défavorables ;
- analyse de l'impact des évolutions réglementaires intervenues en 2011 : accélération de la réforme des retraites, transformation de la contribution maladie universelle (CMU) en taxe de solidarité additionnelle, assujettissement des contrats d'assurance maladie dits "solidaires et responsables" à la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), évolutions fiscales de l'assurance vie (augmentation du taux de prélèvements sociaux, assujettissement des produits financiers des supports euros des contrats multi-supports aux prélèvements sociaux) ;
- analyse détaillée de la sinistralité du portefeuille et de son évolution dans le temps au regard des tables prospectives de mortalité ;
- examen des hypothèses et du résultat des prévisionnels du Groupe ;
- examen détaillé des tableaux de bord d'évaluation de la valeur du portefeuille (annuel) et de la valeur des affaires nouvelles (trimestriel) ;
- examen de diverses études visant à optimiser la couverture de l'exigence de marge de solvabilité ;
- travaux d'évaluation du besoin de marge de solvabilité dans la perspective de l'application des nouvelles normes de solvabilité (Solvabilité 2).

7.2. Risques financiers

7.2.1. Définition des risques financiers

Risque de marché

Le risque de marché affecte les valeurs et

rendement des actifs adossés aux capitaux propres et provisions techniques : les niveaux de marché constituent une part importante de la rentabilité globale du Groupe et les fluctuations des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif sur les résultats des opérations.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter les rendements obligataires et leur valeur de marché. Durant les périodes où les taux d'intérêt augmentent, les prix des valeurs à rendement fixe tendent à baisser et les gains réalisés sur leur cession sont plus faibles ou les pertes réalisées plus importantes.

De manière similaire, le rendement des actifs en représentation des engagements techniques est essentiel dans la définition des participations bénéficiaires attribuées aux assurés et la revalorisation des rentes : les variations des taux d'intérêt et le rendement des marchés actions peuvent également avoir un impact sur le comportement des assurés. Ce phénomène est particulièrement observable dans l'activité d'assurance vie et d'épargne.

Le Groupe investit une part de ses actifs en actions et immobilier qui sont généralement sujets à des risques de volatilité. Le risque de placement sur les portefeuilles d'assurance vie est parfois supporté par les assurés pour la part des contrats en unités de compte. Dans ce cas, les fluctuations sur les titres sous-jacents affectent directement ou indirectement les résultats financiers des opérations d'assurance.

De telles fluctuations peuvent affecter la solvabilité du Groupe, en particulier sur le niveau de plus-values latentes admises en couverture de l'exigence de marge de solvabilité.

Risque de crédit

Le Groupe AG2R LA MONDIALE présente un risque de contrepartie dans ses relations avec les tiers. Le risque de crédit correspond aux pertes que le Groupe peut être amené à subir consécutivement au défaut d'une contrepartie ou d'un débiteur.

Compte tenu de l'activité de la SGAM AG2R LA MONDIALE, le risque de crédit porte essentiellement sur :

- les actifs financiers (hors engagements en unités de compte pour lesquels le risque est supporté par les assurés) ; le risque de défaillance des émetteurs obligataires fait l'objet d'un suivi mensuel au travers de l'évolution des notations dans le temps et lors de la sélection des titres. Les opérations de prêts et emprunts de titres comportent également un risque de défaut de contrepartie et donnent lieu à la constitution de garanties et à un suivi régulier ;

- les créances sur réassureurs nées des opérations de cession en réassurance : le risque de défaut des réassureurs a un impact sur les provisions techniques cédées et fait l'objet d'un suivi régulier des notations et de garanties sous la forme de nantissements ou dépôts espèces ;
- les avances sur polices.

Risque de liquidité

Il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

7.2.2. Maîtrise des risques financiers

Les risques précédemment évoqués ont vocation à être suivis au sein de commissions financières dédiées au sein du Groupe (commissions techniques et financières, comités de gestion financière et comités financiers) ; celles-ci ont pour mission l'examen de la conjoncture économique et financière, l'analyse des besoins de financement des entités sociales et du Groupe, de la politique de placements et des objectifs de résultat.

Dans ce cadre, elles mesurent les risques financiers auxquels le Groupe est confronté, examinent la gestion écoulée et en évaluent les performances, étudient toutes prévisions de résultats, bilan et structure financière et donnent leur avis sur les moyens de financement, examinent les placements, notamment les placements nouveaux, donnent leur avis sur les investissements importants et évaluent la gestion des participations.

Elles se prononcent également sur les orientations en matière de politique de financement, de politique de placements et d'allocations d'actifs, incluant les limites et ratios prudentiels à respecter.

Différents comités participent également directement ou indirectement à la maîtrise des risques financiers de tout ou partie du Groupe :

- le comité actif-passif, mensuellement ;
- les comités crédits, trimestriels, sont chargés d'examiner et définir les engagements maximaux, en fonction des notations des émetteurs obligataires ;
- des comités taux formalisent des scénarios de gestion de taux et définissent la stratégie de gestion spécifique aux mandats d'Agicam ;
- des comités actions examinent par secteur économique et, le cas échéant, par zone géographique, les performances des marchés actions, ainsi que les anticipations à 3 mois, à 6 mois, et à fin d'année ;

- des comités intermédiaires sont chargés de vérifier la répartition des allocations de fonds entre intermédiaires ainsi que la liste des intermédiaires autorisés (analyse de la dispersion) ;
- des comités de conjoncture hebdomadaire ont pour mission de suivre les tendances conjoncturelles (suivi des souscriptions et rachats et suivi des performances des OPCVM) ;
- des comités de sélection des gestionnaires d'OPCVM ont pour mission l'analyse de la performance des fonds de fonds et des SICAV.

Des contrôles réguliers sont opérés dans le cadre de la gestion des valeurs mobilières et des actifs immobiliers pour couvrir les risques financiers sur ces domaines (opérations, en-cours, engagements, arbitrages, congruence, etc.).

Conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés de gestion d'actifs, un rapport de contrôle interne est transmis à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). En termes de gestion de fonds propres, le Groupe AG2R LA MONDIALE respecte les contraintes réglementaires et dispose d'une marge de solvabilité supérieure aux ratios requis par la réglementation.

7.3. Risques opérationnels

7.3.1. Définition des risques opérationnels

Le Groupe définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La direction des risques du Groupe a pour missions de couvrir, par un dispositif intégré et transversal, la gestion des risques techniques et opérationnels.

Le déploiement opérationnel de la politique de gestion des risques repose sur une organisation décentralisée, au plus près des directions opérationnelles, coordonnée et supervisée par la direction des risques.

Le fonctionnement du dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des directions opérationnelles, au travers de correspondants risques opérationnels qui assurent un rôle d'interface entre la direction des risques opérationnels, leurs directions et les managers et collaborateurs qui les composent. Les correspondants risques opérationnels contribuent au déploiement et à l'amélioration de la démarche de gestion des risques opérationnels au sein de l'activité dont ils ont la charge.

Les risques opérationnels peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- le risque de fraude interne ou externe concerne toute fraude ou malversation

réalisée par un membre du personnel du Groupe ou un tiers, qu'il s'agisse d'un client, bénéficiaire ou partenaire ; des contrôles et procédures ont été mis en place sur les zones les plus sensibles ;

- le risque lié aux ressources humaines englobe le risque lié à l'inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins (risque homme clé, formation), le risque lié à une politique de rémunération inadaptée (adéquation aux pratiques de marché, fidélisation), les risques liés à la politique de recrutement (anticipation des besoins, sourcing), et le risque lié aux relations sociales au niveau des instances représentatives ou des phases de négociation ;
- le risque lié aux systèmes d'information englobe les risques liés aux activités de planification du développement des systèmes, à la conception, au développement et à la maintenance d'applications, ainsi que les risques liés à l'exploitation des applications et progiciels ;
- le risque lié à la réalisation des opérations porte sur la fiabilité des données, le respect des procédures, la fiabilité des livrables, les erreurs humaines et le pilotage de l'activité ;
- le risque lié à l'organisation opérationnelle englobe les risques liés à l'inadéquation entre la stratégie et l'organisation du Groupe, à l'inefficacité des processus définis ou à la mauvaise définition des interfaces ;
- le risque sécurité couvre la continuité et reprise d'activité (mise en place du plan de continuité d'activité), la sécurité des systèmes d'informations, des biens et personnes ;
- le risque lié à la gestion déléguée et aux fournisseurs englobe le risque de disparition ou dysfonctionnement d'un sous-traitant, les risques liés à la contractualisation et au respect des engagements ;
- le risque commercial et partenariats : il s'agit des risques liés à la défaillance d'un partenaire, à la répartition des responsabilités, au commissionnement, à la diffusion des produits, à la connaissance des besoins clients et à la déontologie.

7.3.2. Autres risques opérationnels

Aux risques opérationnels précédents s'ajoutent les risques stratégiques, composés notamment :

- du risque de développement recouvrant l'adéquation entre l'offre et le marché (produits, services ou tarifs), la croissance interne ou externe et les risques de communication externe ;
- des risques d'environnement incluant notamment les risques liés à la concurrence

ou à l'évolution du secteur, ainsi que le risque de réputation lié aux relations avec les clients et tiers.

Par ailleurs, le Groupe est vigilant sur les risques suivants :

- déontologie professionnelle : les risques liés à la déontologie visent notamment le non-respect de règles d'éthique ou de déontologie dans la relation client. L'application des principes déontologiques définis par les fédérations professionnelles et l'AMF est particulièrement suivie ;
- la lutte contre le blanchiment : le Groupe AG2R LA MONDIALE a mis en place des procédures anti-blanchiment avec pour objectif de lutter efficacement contre le blanchiment des capitaux ; à la suite des évolutions de la réglementation en 2009, le Groupe a procédé à l'adaptation de ses procédures de lutte anti-blanchiment ;
- assurance et couverture de risques : le Groupe AG2R LA MONDIALE a mis en place et actualise périodiquement un programme d'assurances en vue de protéger son patrimoine. Les polices souscrites concernent les assurances de dommages aux biens (risques bâtiments et informatiques), les assurances de responsabilité civile, les assurances des personnes (assistance). Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du Groupe.

7.4. Risque de crédit

Les notations à long terme sont présentées ci-dessous d'après les évaluations disponibles auprès des agences de notation Standard & Poor's, Fitch et Moody's.

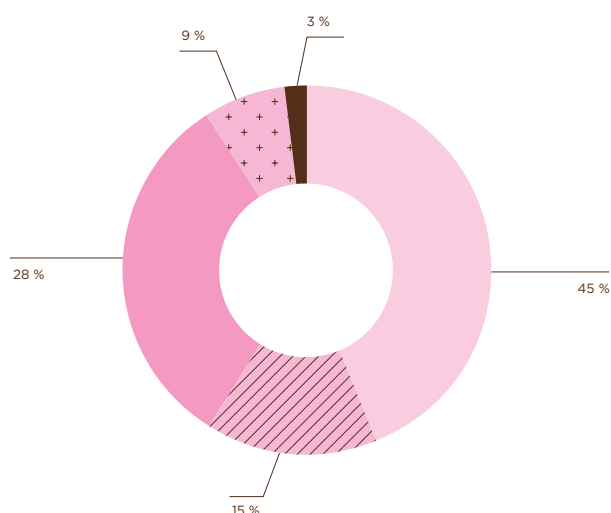
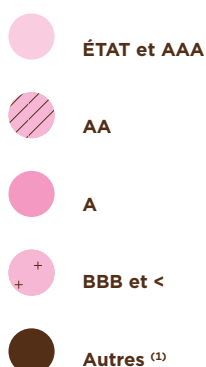
Quand les notations diffèrent entre les différentes agences pour une contrepartie, c'est la plus basse qui est présentée, sachant que c'est la classification de Standard & Poor's ou de Fitch qui est utilisée pour cette présentation.

7.4.1. Risque de crédit des obligations

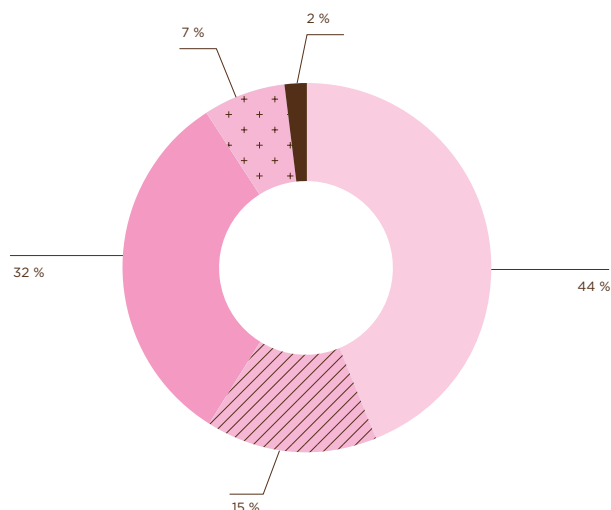
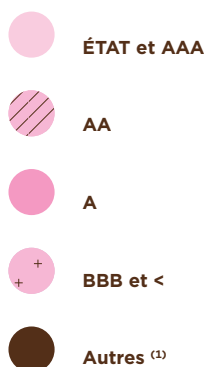
Obligations disponibles à la vente	2011			2010		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
État et AAA	45%	45%	7,67	44%	44%	7,52
AA	15%	60%	5,49	15%	59%	5,62
A	28%	88%	5,08	32%	91%	5,10
BBB et <	9%	97%	3,93	7%	98%	4,31
Autres (1)	3%	100%	0,25	2%	100%	-
Total	100%		6,06	100%		6,09

(1) dont titres de créances négociables, certificats de dépôts et billets de trésorerie représentatifs d'opérations de pension livrées sur obligations.

2011



2010

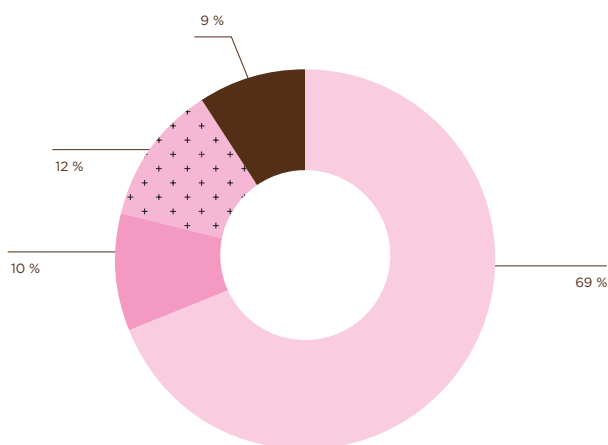


comptes combinés 2011

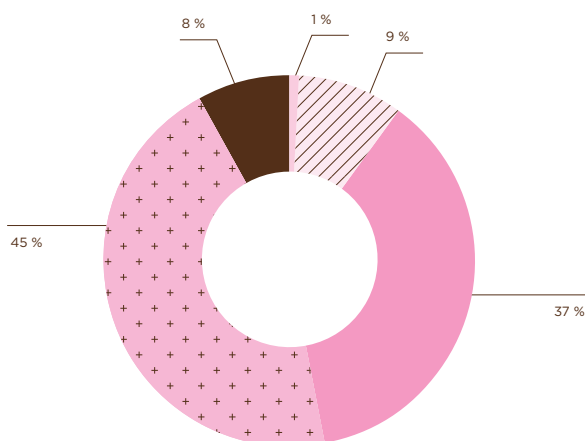
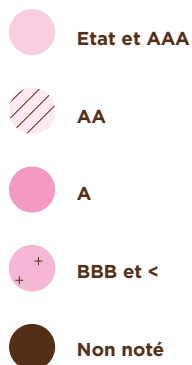
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat

	2011			2010		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat et AAA	69%	69%	3,58	1%	1%	0,72
AA	0%	69%	-	9%	10%	3,86
A	10%	79%	0,50	37%	47%	1,88
BBB et <	12%	91%	3,45	45%	92%	4,51
Non noté	9%	100%	5,21	8%	100%	1,27
Total	100%		3,40	100%		3,18

2011



2010



Les obligations classées en titres disponibles à la vente représentent 35 992 millions d'euros en 2011 alors que ce montant s'élevait à 33 695 millions d'euros en 2010.

Le total des obligations classées en juste valeur par résultat est de 397 millions d'euros en 2011 contre 180 millions d'euros l'année précédente.

Expositions brutes et nettes de participation aux bénéfiques et d'impôts différés aux dettes souveraines du Portugal, de l'Italie, de l'Irlande, de la Grèce, de l'Espagne et de la Hongrie au 31/12/2011

Les données affichées représentent l'exposition brute et nette, soit avant ou après l'application éventuelle de participation aux bénéfiques différée et d'impôts différés.

Valeur de réalisation en millions d'euros	Portugal	Italie	Irlande	Grèce	Espagne	Total
Obligations d'Etat (exposition brute)	130	362	259	11	801	1 563
Obligations d'Etat (exposition nette)	6	70	29	4	58	166

En 2011, l'exposition nette aux obligations des Etats précités représente 0,3% (2,7% pour l'exposition brute) du total des placements. Le Groupe n'est pas exposé à des dettes de l'Etat hongrois.

Expositions brutes (exposition directe avant application de participation aux bénéfiques et d'impôts différés) aux dettes souveraines au 31/12/2010

Valeur de réalisation en millions d'euros	Portugal	Italie	Irlande	Grèce	Espagne	Total
Obligations d'Etat	189	373	241	32	609	1 444

En 2010, les obligations des états précités représentaient 2,6% du total des placements.

7.4.2. Risque de crédit des instruments dérivés

Instruments dérivés	2011	2010
AA	0%	72%
A	100%	28%
Total	100 %	100 %

7.4.3. Risque de crédit de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

Réassurance au 31/12/2011

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA					
AA	801 594	4 783	8 604	730 798	66 975
A	613 645	7 098	363 302	198 092	59 349
BBB	5 773	369	-	7 104	-963
Non noté	213 219	9 346	7 941	88 688	125 937
Total	1 634 231	21 596	379 846	1 024 682	251 298

Réassurance au 31/12/2010

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA	1 481	207	12	1 325	352
AA	216 181	-1 505	16 607	163 773	34 296
A	1 195 488	-33 207	352 071	705 444	104 766
BBB	124	23	-	3 275	-3 128
Non noté	177 170	5 619	7 210	90 438	85 141
Total	1 590 445	-28 862	375 900	964 256	221 427

comptes combinés 2011

7.5. Risque de marché

7.5.1. Risque de taux

Hors placements en unités de compte (en milliers d'euros)	Répartition de la valeur au bilan en 2011 par échéance						Valeur au bilan 2011	Valeur au bilan 2010
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans		
Nature des instruments financiers								
Obligations (taux fixe)	625 833	1 459 881	1 600 473	2 167 296	2 601 454	26 053 696	34 508 633	32 065 497
Autres actifs financiers exposés au risque de prix	552 474						552 474	389 548
Actifs financiers exposés au risque de prix	1 178 307	1 459 881	1 600 473	2 167 296	2 601 454	26 053 696	35 061 107	32 455 045
Obligations (taux variable)	82 079	71 540	36 637	27 154	123 362	811 761	1 152 532	1 244 701
Autres actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	175 000						175 000	175 000
Actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	257 079	71 540	36 637	27 154	123 362	811 761	1 327 532	1 419 701
OPCVM obligations disponibles à la vente						89 188	89 188	106 795
OPCVM obligations en juste valeur par résultat						904 742	904 742	934 581
Total des actifs financiers exposés au risque de taux	1 435 386	1 531 420	1 637 110	2 194 450	2 724 816	27 859 387	37 382 569	34 916 122
Dettes de financement						200 000	200 000	200 000
Passifs financiers exposés au risque de prix	0	0	0	0	0	200 000	200 000	200 000
Dettes de financement		27 000				220 000	247 000	252 500
Passifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	0	27 000	0	0	0	220 000	247 000	252 500
Total des passifs financiers exposés au risque de taux	0	27 000	0	0	0	420 000	447 000	452 500

7.5.2. Risque action

Exposition par zone géographique (1) (en milliers d'euros)	France		Europe		Etats-Unis		Autres zones		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
	Nature des actifs financiers									
Actions disponibles à la vente	1 416 941	1 616 286	623 314	816 154	78 385	247 509	382 217	482 724	2 500 857	3 162 673
OPCVM actions disponibles à la vente	377 766	395 702	139 788	48 212	462	-	5 904	6 088	523 919	450 002
OPCVM actions comptabilisés à la juste valeur par résultat	134 481	230 340	30 015	55 898	-	-	-	-	164 496	286 238
Total	1 929 189	2 242 328	793 116	920 264	78 847	247 509	388 121	488 812	3 189 272	3 898 913

(1) Suivant le code ISIN permettant d'identifier le pays.

7.5.3. Risque de change

Exposition des placements financiers au risque de change (en milliers d'euros)	2011		2010	
	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros
Actifs financiers libellés en USD	155 377	120 084	37 676	28 196
Actifs financiers libellés en Yen	535 035	5 340		
Actifs financiers libellés en GBP	243 732	291 790	23 162	26 909
Actifs financiers libellés en autres devises		127 724		
Total des placements financiers (hors placements en unités de compte)		544 938		55 105
Actifs financiers libellés en USD	153 227	118 423	127 324	95 288
Actifs financiers libellés en Yen	179 579	1 792	227 514	2 094
Actifs financiers libellés en GBP	377 777	452 263	434 498	504 791
Actifs financiers libellés en autres devises		32 723		27 138
Total des placements financiers en unités de compte		605 201		629 311

Les placements financiers sont désormais présentés par rapport à leur devise de référence sur le marché principal de cotation.

7.5.4. Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité présentées ci-après correspondent à :

- une hausse ou baisse équivalente du marché obligataire au sens augmentation ou baisse de 100 points de base simulé sur le taux de rendement de marché déterminé pour chaque titre obligataire à partir de sa valeur de marché et de ses caractéristiques propres.
Plus précisément, le taux de rentabilité interne est calculé d'après les données du marché pour chaque ligne du portefeuille obligataire. C'est ce taux décalé de 100 points de base qui est utilisé pour l'évaluation de la nouvelle valeur de marché des obligations.
- une hausse ou baisse équivalente du marché actions (+/- 20 %) ; l'impact mentionné sur ce point inclut l'impact lié au test de dépréciation des actifs.

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(en milliers d'euros)	2011			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20%	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	-219 760	241 120	-58 852	79 575
Impact sur le résultat	-989	1 009	-34 490	13 767

(en milliers d'euros)	2010			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20%	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	-208 296	232 790	-75 288	93 332
Impact sur le résultat	-338	337	-27 929	9 886

comptes combinés 2011

7.6. Échéanciers

7.6.1. Échéancier des instruments dérivés

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Echéancier des notionnels au 31/12/2011					
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans
Swaps de taux	280 137	213 200	17 500	26 000	116 200	629 493
Forwards				222 738	314 805	
Total	280 137	213 200	17 500	248 738	431 005	629 493

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Valeur notionnelle		Juste Valeur	
	2011	2010	2011	2010
Swaps de taux	1 282 530	1 106 648	-20 341	18 282
Forwards	537 542	222 738	-67	-12 238
Total	1 820 072	1 329 386	-20 408	6 044

Pour plus de détails sur les stratégies de couverture mises en place par le Groupe, nous renvoyons le lecteur aux commentaires réalisés sur l'annexe 5.3.3. "Instruments dérivés".

7.6.2. Échéancier des passifs

Le propos de ces tableaux est de mettre en évidence les notions de contrats arbitrables, rachetables ou transférables ainsi que la répartition par échéance contractuelle.

On entend par arbitral le fait de pouvoir modifier le support en euros ou en unités de compte.

Passifs en euros (en milliers d'euros)	2011			en %
	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	
Rachetables	19 309 008	4 196 805	23 505 813	56%
Non rachetables, transférables	4 021 915	2 967 409	6 989 324	17%
Non rachetables, non transférables	35 090	11 330 906	11 365 996	27%
Total	23 366 013	18 495 120	41 861 134	100%

Passifs en euros (en milliers d'euros)	Répartition par échéances contractuelles							
	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	13 947 835	1 027 063	778 085	724 544	718 752	740 792	7 281 841	25 218 912
Contrats d'investissement IFRS 4	16 547 164	359	877	502	1 209	142	56 740	16 606 993
Contrats d'investissement IAS 39	35 229	-	-	-	-	-	-	35 229
Total	30 530 228	1 027 422	778 962	725 046	719 961	740 934	7 338 581	41 861 134

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan	2011
Total des passifs en euros présenté	41 861 134
Participation aux bénéfices sociale	632 882
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	293 922

42 787 938

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

2011

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	9 762 543	1 106 200	10 868 743	83%
Non rachetables, transférables	1 575 683	610 602	2 186 285	17%
Non rachetables, non transférables	-	100 797	100 797	1%
Total	11 338 226	1 817 599	13 155 824	100%

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	4 477 997	47 647	16 816	22 340	7 185	2 689	4 120	4 578 794
Contrats d'investissement IFRS 4	5 703 965	-	-	-	-	-	-	5 703 965
Contrats d'investissement IAS 39	2 873 065	-	-	-	-	-	-	2 873 065
Total	13 055 028	47 647	16 816	22 340	7 185	2 689	4 120	13 155 824

Passifs en euros
(en milliers d'euros)

2010

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	18 140 317	4 398 031	22 538 347	56%
Non rachetables, transférables	3 356 151	2 723 212	6 079 363	15%
Non rachetables, non transférables	40 739	11 318 579	11 359 318	28%
Total	21 537 207	18 439 822	39 977 029	100%

Répartition par échéances contractuelles

Passifs en euros (en milliers d'euros)	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	13 516 413	1 052 432	732 649	707 226	729 532	724 663	7 353 916	24 816 831
Contrats d'investissement IFRS 4	15 082 375	2 049	348	869	890	1 262	31 126	15 118 918
Contrats d'investissement IAS 39	41 280	-	-	-	-	-	-	41 280
Total	28 640 068	1 054 481	732 997	708 095	730 422	725 924	7 385 042	39 977 029

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan

2010

Total des passifs en euros présenté	39 977 029
Participation aux bénéfices sociale	640 910
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	285 866

40 903 806

comptes combinés 2011

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

2010

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	9 914 458	1 065 581	10 980 039	77%
Non rachetables, transférables	1 814 410	1 286 543	3 100 952	22%
Non rachetables, non transférables	-	122 476	122 476	1%
Total	11 728 868	2 474 599	14 203 467	100%

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	5 638 760	131 602	-	-	-	-	3 943	5 774 305
Contrats d'investissement IFRS 4	5 437 479	-	-	-	-	-	-	5 437 479
Contrats d'investissement IAS 39	2 991 683	-	-	-	-	-	-	2 991 683
Total	14 067 923	131 602	-	-	-	-	3 943	14 203 467

7.7. Analyse des actifs financiers comptabilisés en juste valeur

L'amendement à IFRS 7 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers », publié le 5 mars 2009, a introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le tableau qui suit présente les instruments financiers selon cette hiérarchie de juste valeur à trois niveaux. Les actifs présentés sont ceux qui sont évalués par juste valeur par résultat ou par capitaux propres, y compris ceux représentatifs de contrats en unités de compte.

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

(en milliers d'euros)	Total 2011	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	29 419 878	17 236 407	12 183 470	0
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	24 398 476	23 181 948	1 160 772	55 757
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	262 132	199 213	62 919	0
Total	54 080 486	40 617 568	13 407 161	55 757

(en milliers d'euros)	Total 2010	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	26 916 697	13 793 070	13 123 627	0
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	25 942 222	24 820 838	1 115 340	6 044
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	291 567	228 612	62 955	0
Total	53 150 486	38 842 520	14 301 922	6 044

SGAM AG2R LA MONDIALE

SOCIÉTÉ DE GROUPE
D'ASSURANCE MUTUELLE
RÉGIE PAR LE CODE
DES ASSURANCES
RCS PARIS D 502 858 418

SIÈGE SOCIAL

104-110 BOULEVARD HAUSMANN
75379 PARIS CEDEX 08
WWW.AG2RLAMONDIALE.FR